

TRAVAIL

5¢

Volume XXII — No 5

Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

Montréal — Mai 1946

M. Charpentier répond à M. Chaloult

Aux aguets



Mgr Valois, P.D., Vicaire Général de Montréal et Directeur de l'Action Catholique, qui revient à la charge dans la lutte contre l'immoralité. Souhaitons que tous les hommes de bien entonnent le même refrain, le répètent et le crient, et aussi agissent jusqu'à ce que des résultats appréciables se soient produits.

Texte de la lettre que M. Alfred Charpentier faisait parvenir à M. René Chaloult, député, à la suite de la brève polémique qu'ils ont eue concernant la différence des salaires entre l'Ontario et le Québec, notamment dans l'industrie du Textile.

Montréal, 24 avril, 1946.

Monsieur René Chaloult,
Député,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

Cher monsieur Chaloult,

Vous trouverez ci-inclus les documents que, dans une lettre ouverte récemment publiée dans les journaux, je promettais de vous faire parvenir. Je vous fais également tenir l'original de la lettre de l'officier de notre Fédération du Textile qui m'a envoyé les dits documents.

A la lecture de ces documents, vous pourrez facilement constater qu'il n'y a dans l'échelle des salaires aucun tarif en bas de 0.35 de l'heure. Et pour votre information, je dois vous dire que ce même minimum était de 0.15 de l'heure en 1939. D'autre part, si vous faites l'analyse complète de l'échelle des salaires vous constaterez encore que, dans l'ensemble, les salaires sont montés de 67%.

Il est quantité d'autres points que je pourrais encore souligner, mais je crois suffisants les points mentionnés plus haut pour prouver hors de doute que notre Fédération du Textile est nettement progressive et qu'on ne devrait pas l'ignorer. Je tiens à souligner que les précisions données ci-haut me viennent directement de Monsieur Honoré D'Amour, le Président de la Fédération Nationale du Textile.

Bref, cher monsieur Chaloult, je suis persuadé que vous tirerez profit des documents inclus qui sont plus éloquentes que tout ce que l'on pourrait dire sur la question.

Agréez, cher monsieur, l'hommage de mes sentiments distingués.

ALFRED CHARPENTIER,
Président général de la C. T. C. C.

N. B. — Il est à noter que M. Charpentier, par sa déclaration comme par sa lettre, ne veut pas défendre les Compagnies de Textile en général. Ce n'est pas son rôle d'ailleurs. La situation n'est pas encore idéale, les ouvriers ont besoin de travailler fort pour arriver dans leur budget. Il veut tout simplement montrer le magnifique travail accompli par la Fédération Nationale du Textile, depuis six ans.

Pour une répartition plus juste de l'impôt

Nous recommandons à nos lecteurs de lire les passages les plus importants du mémoire de la C.T.C.C. soumis au Gouvernement Fédéral, le 2 avril dernier. Vous pourrez lire ces passages en pages 2 et 11.

Vous serez très intéressés de connaître toutes les revendications que la C.T.C.C. a faites concernant la répartition injuste de l'impôt sur le revenu.

Lisez les demandes précises que la C.T.C.C. a faites pour que le travailleur ne soit pas plus longtemps écrasé par le système néfaste actuel de l'impôt sur le revenu...

Et vous constaterez une fois de plus les précieux services que la C.T.C.C. rend à la masse des travailleurs.

“Des vendus dans le mouvement ouvrier”

Tel est le titre paru dans le journal “Libération”

Que veut-on dire par vendus? Ceux qui sont en voie de revenir dans le bon chemin et qui ont le courage de dire la vérité en dénonçant ceux qui trompent les ouvriers?

Les chefs internationaux prennent les ouvriers pour des imbéciles en les trompant par des promesses qu'ils savent irréalisables. Ils montent les ouvriers pour la grève, divisent le travail du capital, prêchent la révolution et sèment le trouble dans la société.

Voici un bel exemple de sincérité à la brasserie Dawe. Les organisateurs internationaux ont demandé à la Compagnie de reprendre tous les ouvriers et qu'ils ne demanderaient pas le \$0.15 de l'heure, tel qu'ils avaient projeté de le faire au début. C'est ça du dévouement pour les ouvriers.

La Fédération N. C. du Textile Inc. est en avant d'un an sur les internationaux pour l'obtention des augmentations de salaires et des conditions de travail à la Dominion Textile. La Fédération N. C. du Textile Inc. peut se vanter avec raison qu'elle a obtenu pour les ouvriers plus d'augmentations que les unions internationales.

Si les ouvriers voulaient se donner la peine de s'informer et voir les réalisations que la Fédération a obtenues, pas un n'accepterait d'entrer dans ces unions où on a le record pour mentir publiquement. Autre chose que les ouvriers devraient méditer : les travailleurs des autres pays ont-ils des unions nationales? Oui, et ils en gardent la maîtrise absolue. Les travailleurs anglais n'appellent pas chez eux les unions allemandes; les français n'appellent pas les unions anglaises; les américains eux-mêmes, ne demandent pas les unions françaises, anglaises ou autres.

Que les Canadiens fassent la même chose, qu'ils entrent dans nos unions nationales, vraiment nationales, et ça ne sera pas long à se débarrasser de cette classe d'indésirables.

Ouvriers du Québec, si le peuple du Québec a une mauvaise réputation en dehors du Québec, c'est à cause de ces unions qui viennent chercher votre argent pour faire de la propagande contre vous.

Soyez fiers et débarrassez-vous de ces gens mal intentionnés.

Vers le Congrès jubilaire

Oui... vers le congrès jubilaire de la C.T.C.C.! Dans cinq mois... la C.T.C.C. célébrera ses noces d'argent! Que de progrès accomplis pour les travailleurs par la C.T.C.C.... que de réalisations... que... toute une histoire que celle de la C.T.C.C., et que nous raconterons pour le bénéfice de nos lecteurs d'ici le Congrès. Il est temps plus que jamais pour tous les syndicats de s'abonner en bloc afin que tous les membres du mouvement connaissent la glorieuse histoire de la C.T.C.C.... ses luttes... ses aspirations... ses oeuvres... Et voici... l'histoire incomparable de la C.T.C.C. commencera de paraître dans le prochain numéro!

M. Lucien Lavallée à Cleveland

La Fédération Nationale des Métaux, affiliée à la C. T. C. C., vient de recevoir la nouvelle de M. A. MacNamara, Sous-ministre du Travail, à Ottawa, que M. Lucien Lavallée, Président du Syndicat des Machinistes de Montréal, agira comme représentant du côté des travailleurs à la conférence que tiendra le Comité Tripartite International de l'industrie des Métaux, du 2 au 10 mai, à Cleveland, Etats-Unis.

Cette réunion sera sous l'égide de la Conférence Internationale du Travail.

Ce Comité Tripartite International dans l'industrie des métaux aura pour but, comme c'est le cas d'autres comités similaires formés par le B.I.T., d'analyser le rôle et l'importance de cette industrie sur les conditions économiques et sociales dans les pays qui y seront représentés et en vue d'élaborer des normes nationales et internationales relatives



M. LUCIEN LAVALLEE

vement aux conditions de travail de base et aussi en prévision de futures conventions collectives internationales dans l'industrie des métaux.

Le Mouvement Syndical se distingue à Granby

(voir pages 6 et 7)

Importante déclaration de l'Hon. Mitchell

A la délégation de la C.T.C.C. qui le rencontrait le 2 avril dernier, l'hon. Mitchell a fait part de son projet de convoquer prochainement une conférence de tous les ministres du travail des diverses provinces du Canada dans le but de jeter les bases d'un Code National du Travail.

Je reconnais, dit-il, que les provinces doivent reprendre leur ju-

ridiction, particulièrement dans le domaine social et que le Code du Travail projeté devra en tenir compte.

Plus j'étudie personnellement ce problème de législation sociale, plus je réalise que les Pères de la Confédération n'ont peut-être pas tant erré, comme on le pense, en attribuant aux provinces leur juridiction dans ce domaine.

La C. T. C. C. présente son mémoire à Ottawa

C'est le 2 avril dernier que la C.T.C.C. a présenté son mémoire annuel au Gouvernement Fédéral. — La délégation était dirigée par M. Alfred Charpentier et comprenait, en plus de l'Exécutif et de M. Jean Marchand, aviseur technique, quelques représentants de la région Hull-Ottawa dont le Rév. Père Courchesne, o.m.i., MM. Joannis et Sauvageau, respectivement Président et Secrétaire du Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux du diocèse d'Ottawa.

Tous les officiers supérieurs du mouvement ont été chaleureusement accueillis par les Honorables H. Mitchell, Ministre du Travail, Louis Saint-Laurent, Ministre de la Justice, C. D. Howe, Ministre de la Reconstruction, C. D. Abbott, Ministre de la Défense Nationale, Lionel Chevrier, Ministre des Transports, Alphonse Fournier, Ministre des Travaux publics, et Joseph Jean, solliciteur général du Canada. Un nombreux concours de hauts fonctionnaires du Ministère du Travail — notamment MM. Phelan et Walker — accompagnaient les ministres.

En présentant la délégation, monsieur Charpentier a souligné qu'outre les revendications contenues dans le mémoire, la C.T.C.C. réclame, comme l'une des mesures efficaces à maintenir l'emploi à son plus haut niveau et à augmenter le revenu national : 1° la semaine de 40 heures sans réduction de salaire dans les industries monopolisées, les services publics et les travaux du gouvernement, et 2° la semaine de 48 heures — sans réduction de salaire également — dans les industries et entreprises privées.

Cependant, ajoute M. Alfred Charpentier, il faut faire une distinction entre l'industrie concurrentielle et celle qui ne l'est pas : voilà pourquoi la base des salaires comme la durée de travail ne peut pas être déterminée de façon absolument identique. Puis, le chef de la délégation a spécialement invité l'honorable Humphrey Mitchell à prendre part au prochain congrès de la C.T.C.C. qui marquera, en septembre prochain, le 25e anniversaire de la C.T.C.C.

A la suite de la lecture du mémoire par Gérard Picard, Secrétaire général, M. Mitchell s'est naturellement appliqué à défendre les positions du gouvernement passablement battues en brèches sous certains rapports — notamment l'impôt sur le revenu. Avec le tact et la diplomatie qu'on lui connaît, M. Mitchell a exprimé le désir que certaines de nos revendications franchissent les statuts. Finalement, M. Mitchell accepte, avec un plaisir avoué, de prendre part aux délibérations de la C.T.C.C. à l'occasion de son congrès jubilaire en septembre prochain, à Québec.

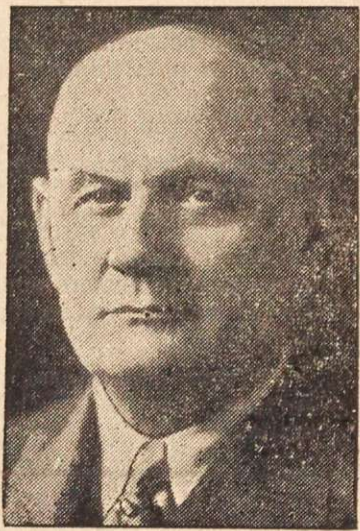
De son côté, l'honorable Louis Saint-Laurent a longuement exposé à la délégation les raisons qui militent en faveur de prêts de milliards à la Grande-Bretagne. "D'ici trois ans, dit-il, les Britanniques auront dépensé ici l'argent que nous leur avons prêté. Les achats de la Grande Bretagne signifient donc du travail pour nos industriels et agriculteurs; nous avons raison de croire que ces prêts nous sont une garantie immédiate contre la dépression qui menace de suivre l'après-guerre."

Puis en quelques mots bien à point, M. Charpentier a remercié les ministres — spécialement les honorables Mitchell et Saint-Laurent. Suivent ça et là quelques bribes intéressantes de la rencontre. Enfin, voici, tirés du mémoire, quelques extraits dignes d'intérêt :

Le Canada traverse péniblement la période de transition de l'économie de guerre à l'économie de paix, et il existe du malaise parmi la classe ouvrière. Il est vrai que dans le Discours du Trô-

ne, prononcé au début de la présente session fédérale (14 mars 1946), il est souligné que "le maintien à un niveau élevé de l'embauchage et du revenu national reste au premier plan du programme ministériel"; mais la C.T.C.C. ne peut que suggérer au gouvernement fédéral de redoubler d'efforts pour corriger la situation peu rassurante qui se traduit dans les faits suivants :

1. Il y a environ 20,000 chômeurs au Canada;
2. Les réductions de salaires et de revenus se multiplient;
3. Il y a une grande pénurie de logements dont souffrent principalement les familles à revenus modiques;



HON. H. MITCHELL

4. Les restrictions dans plusieurs industries, notamment du bâtiment et des matériaux de construction, empêchent la reprise des affaires, et risquent d'influencer une hausse de prix à cause d'une production trop faible en regard de la demande;

5. Le programme de reconstruction d'après-guerre ne s'applique pas, sous prétexte que la conférence fédérale - provinciale n'est pas terminée, et ce sont des vétérans et d'anciens ouvriers des usines de guerre qui sont plus particulièrement affectés;

6. Et le Canada dispose cependant de milliards pour favoriser l'Angleterre, alors que le malaise s'aggrave dans notre pays.

Le gouvernement fédéral ne saurait être surpris de constater que sa politique intérieure, tout comme sa politique extérieure, posent bien des points d'interrogation et donnent lieu à une inquiétude que l'on devrait s'efforcer de dissiper en prenant les mesures nécessaires.

IMPOT SUR LE REVENU.

Au début de janvier 1946, la C.T.C.C. a soumis, pour étude, les suggestions suivantes au Comité spécial de taxation du Sénat relativement à l'impôt sur le revenu des particuliers :

1. Abolition des rapports annuels de déclarations d'impôt sur le revenu pour tous les salariés qui n'ont que leur salaire comme source de revenus;

2. Les salariés ne rempliraient, en duplicata, que les formules T. D. 1 et le prélèvement de l'impôt se ferait au complet (i. e. cent pour cent) à la source; une copie de la formule, dûment remplie, serait remise à l'employeur; et l'autre copie serait transmise par l'employeur à l'inspecteur de l'impôt sur le revenu dans le district du domicile du salarié;

3. L'impôt sur le revenu ne devrait être prélevé que sur le revenu de la semaine normale de travail de chaque établissement. Pas de prélèvement, par conséquent, pour le temps supplémentaire;

4. Les exemptions d'impôt sur le revenu, en faveur des salariés, devraient, dans l'opinion de la C.T.C.C., être établies comme suit:

- a) exemption complète d'impôt jusqu'à concurrence d'un revenu de \$1,200. par année pour les célibataires;
- b) exemption complète d'impôt jusqu'à concurrence d'un revenu de \$2,000. par année pour les personnes mariées,

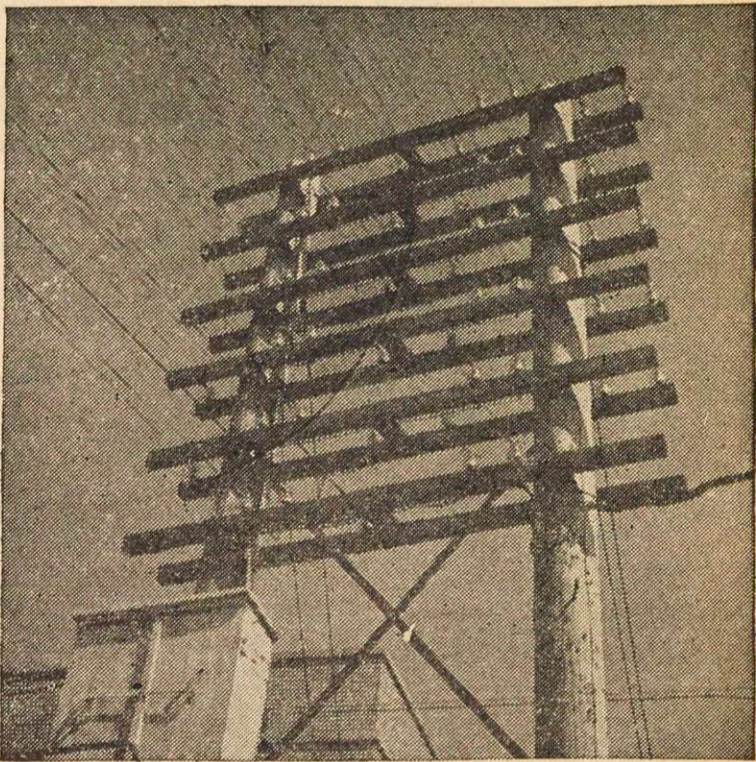
plus une exemption de \$400. pour chaque dépendant, sans tenir compte des allocations familiales.

Les deux premières suggestions ci-dessus visent à simplifier dans toute la mesure du possible le prélèvement de l'impôt sur le revenu. Le salarié ne sera plus ennuagé par les complications des rapports annuels, et n'aura pas de montant supplémentaire à verser, à la fin de chaque année, au Ministère du Revenu National. De son côté, le gouvernement fédéral sera assuré de recevoir périodiquement les argentés qui doivent lui revenir, et des milliers de formules de rapports ne seront plus envoyées, ni retournées. Il pourra, cependant, avec ce système, y avoir des remboursements à faire à un certain nombre de salariés, comme présentement. Quant aux employeurs, ils n'auront qu'à remettre à chaque salarié le feuillet relatif à l'impôt sur le revenu, (T-4), à la fin de chaque année.

La troisième suggestion de la C.T.C.C. a trait à la semaine normale de travail et à l'exemption d'impôt sur le temps supplémentaire. Si le gouvernement tenait compte de cette suggestion, il encouragerait le salarié à donner une meilleure production; il simplifierait le travail de l'employeur pour le prélèvement à la source et augmenterait ses profits; et les revenus augmentés des industries, présumons-nous, alimenteraient de nouveau les coffres du gouvernement. Le système actuel, d'ailleurs, favorise la fraude entre employeurs et employés, et le gouvernement, croyons-nous, y gagnerait à tenir compte de la présente suggestion. Enfin, cette question a été discutée en détail, devant le Comité spécial du Sénat (Vol. 6, 11 décembre 1945), par l'hon. Sénateur A. N. McLean, et le gouvernement fédéral a certainement étudié les arguments

(suite à la page 11)

ON PEUT MAINTENANT LE DIRE



AUX yeux du profane, cette photographie représente un simple poteau télégraphique, mais sur ses traverses reposent des fils qui faisaient partie du système de défense du Canada durant la guerre. Ce fut l'un des secrets de guerre de l'est du Canada les mieux gardés. Ce poteau est à quelques pas d'un petit édifice en brique situé à Moncton, N.B., édifice qui loge les délicats instruments servant à vérifier les circuits et les répéteurs du système de communication reliant entre elles les bases navales, aériennes et militaires de la région de l'Atlantique. Cette station de vérification était exploitée et entretenue par les Télégraphes du Canadien National.

Les diverses bases de la région de l'Atlantique étaient reliées entre elles par téletype et pouvaient communiquer directement avec les quartiers-généraux situés à Halifax. Ce poteau supporte, de plus, des câbles télégraphiques qui ont servi, durant la guerre, à la transmission

de messages d'importance vitale; l'un de ces câbles reliait directement Ottawa à Londres et l'autre assurait un service de communication direct entre New-York et Londres. On pourrait conclure qu'un édifice et un poteau d'une telle importance étaient fortement protégés, mais on se fia à la psychologie pour en assurer la protection. Ni gardes, ni projecteurs ne furent placés près de l'édifice et du poteau. L'édifice fut considéré comme un édifice ordinaire et le poteau comme un poteau ordinaire avec le résultat que très peu de gens même dans la ville de Moncton étaient au courant de l'importance vitale d'une telle installation.

A l'étage au-dessus de la salle de contrôle et de vérification se trouvent les bureaux du contrôle central du trafic qui commande les lignes du Canadien National entre Moncton et Truro. Cela faisait aussi partie de nos secrets de guerre.



Service aux Travailleurs et à l'Industrie

Depuis le début de ce siècle, le ministère du Travail a fourni un SERVICE DE CONCILIATION à l'industrie — c'est-à-dire, aux employeurs et employés — afin de favoriser et d'encourager l'harmonie entre les deux grands associés industriels.

Les fonctions générales du ministère comprennent aussi un vaste champ d'activités se rapportant directement au bien-être des travailleurs — LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU CANADA, poursuivie avec le concours des gouvernements provinciaux... la vente des RENTES VIAGERES SUR L'ETAT... l'aide à l'établissement des GARDERIES DE JOUR, de concert avec les gouvernements provinciaux... la compilation et la publication de la STATISTIQUE OUVRIERE et les projets de DOCUMENTATION OUVRIERE... la publication mensuelle de LA GAZETTE DU TRAVAIL... la législation traitant de COALITIONS... la préparation annuelle d'un RAPPORT SUR LA LEGISLATION OUVRIERE.

Les fonctions des agences gouvernementales connexes sont de toute première importance pour les travailleurs.

LA LOI D'ASSURANCE-CHOMAGE, comportant LE FONDS D'ASSURANCE-CHOMAGE et le fonctionnement du SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT, est appliquée par la Commission d'Assurance-chômage.

LES REGLEMENTS DES RELATIONS OUVRIERES EN TEMPS DE GUERRE, comportant le droit de s'organiser et de négocier collectivement, sont appliqués par le Conseil national des Relations ouvrières en temps de guerre et les conseils provinciaux.

L'ORDONNANCE REGISSANT LES SALAIRES EN TEMPS DE GUERRE est appliquée par le Conseil national du Travail en temps de guerre, assisté par les conseils régionaux.

Par l'entremise de la COMMISSION DE COLLABORATION EN MATIERE DE PRODUCTION INDUSTRIELLE, on encourage la formation et le fonctionnement des Comités ouvriers-patronaux de la production.

MINISTERE DU TRAVAIL

HUMPHREY MITCHELL
Ministre du Travail

A. MacNAMARA,
Sous-ministre du Travail

Ce que pense l'Association Professionnelle des Industriels de la décision Rand

Lors de son assemblée régulière tenue au Club Canadien, le 2 avril, sous la présidence de M. Horace Boivin, président général, le Conseil d'Administration de l'Association Professionnelle des Industriels désapprouvait, à l'unanimité, la décision de M. le juge I. C. Rand, relativement à la retenue syndicale obligatoire imposée aux employés de la Ford Motor Company.

Par la taxe prélevée sur le salaire de tous les employés, le juge Rand prétend concilier la liberté syndicale à la sécurité syndicale. Il oublie le principe anglais de finances publiques : "no taxation without representation". Verser une somme à un Syndicat sans voix au chapitre est une façon polie mais réelle de vous obliger à rentrer dans ce Syndicat. Et cette taxe imposée devient alors un camouflage d'atelier fermé.

Sans doute l'ouvrier non syndiqué profite des activités syndicales, mais, à la suggestion de M. J. C. Cameron, professeur à l'Université Queen, ne faudrait-il pas, au moyen des contributions soustrées des non syndiqués, constituer un fond indépendant sous la surveillance d'une commission indépendante qui verrait à employer les argentés ainsi accumulés à défrayer les dépenses du contrat collectif? Cette proposition nous paraît beaucoup plus dans l'ordre, car confier à un Syndicat non incorporé l'adminis-

tration d'une somme importante nous semble une violation de la liberté démocratique.

Cette décision laisse entendre que l'augmentation de salaire est l'apanage exclusif du Syndicat sans lequel un patron, conscient de ses responsabilités sociales, ne pourrait élever, de son chef, le barème de ses salaires.

De plus, cette décision va à l'encontre de nos lois civiles, et il est anti-social de taxer un salarié sans son autorisation expresse en faveur d'un organisme qui n'est pas un corps public.

Ce malencontreux impôt vicie par ailleurs la notion même de la liberté syndicale. Pour maintenir une telle innovation de principe, l'ouvrier devra payer une double cotisation : la cotisation du Syndicat imposé et la cotisation du Syndicat qu'il choisira librement.

D'autre part, avons-nous songé aux luttes ouvrières que cette décision pourra susciter sur le plan syndical? En effet, quel est le Syndicat qui ne sera pas tenté par l'appât d'un revenu annuel de cent quatorze mille dollars comme dans le cas que nous fournissent les 9,500 ouvriers de la Ford Motor Company, de Windsor, Ontario?

Voilà, parmi tant d'autres raisons, des motifs d'ordre social, économique et légal qui obligent l'Association Professionnelle des Industriels à désapprouver la retenue syndicale obligatoire telle que proposée par le juge Rand.

Dans sa nouvelle tenue, "Le Travail" suscite d'heureuses appréciations

C'est avec plaisir, amis lecteurs, que nous vous faisons part des divers éloges qu'a reçus "Le Travail" depuis qu'il est dans sa nouvelle tenue!

Ainsi... "vous avez un vrai journal", disait à M. Aimé Comeau de Montréal, un vieil imprimeur de 40 ans d'expérience. Semblable appréciation d'un tel connaisseur vaut plus qu'un long discours. A elle seule, elle prouve que "Le Travail" est réellement progressif et digne de la confiance qu'on lui fait un peu partout à travers le mouvement. Le "Messenger" de Sherbrooke ne nous cache pas lui non plus sa sympathie et son contentement : "Avez-vous lu, dit-il, le dernier numéro du "Travail" bien toiletté, les manchettes pressées... il est devenu souriant que vous ne pouvez plus résister au désir de vous abonner!" Voilà qui dit beaucoup, n'est-ce pas? De son côté, "Le Castor" — vous connaissez sans doute cet infatigable travailleur de la Fédération Nationale Catholique de l'Industrie du bois du Canada Inc., — oui, "Le Castor" a l'esprit d'équipe lui aussi et il ne nous ménage pas ses approbations. En plus des flèches agiles qu'il lance ça et là en notre faveur dans son numéro d'avril, il nous consacre les pages 6 et 13

dont nous extrayons les passages suivants : "Allons, syndiqués, lisez et faites lire "Le Travail". "Le Travail" vous dire clairement et simplement le droit des travailleurs! Nous sommes à organiser des soirées récréatives dont les profits seront utilisés à abonner tous nos membres au journal "Le Travail". Puis, c'est le confrère Alain Rhéault, de Victoriaville qui nous envoie une lettre de félicitations dans laquelle il dit : "Les membres de notre Conseil Central sont bien résolus de lancer une grande propagande en vue de recruter des

abonnés nouveaux au journal!

Signalons enfin que plusieurs syndicats nous ont manifesté leur satisfaction en abonnant leurs membres en groupe, par 500 en certains cas... que les membres du Bureau Confédéral nous ont vivement apprécié et promis leur aide dans leurs centres respectifs.

Bref — tant mieux — "Le Travail" est aimé... il sera lu... tout le monde se donne la main. Grand merci à vous tous qui collaborez de façon si étroite avec nous... comptez sur nous... nous comptons sur vous... Tous ensemble avec "Le Travail".

MONTY, GAGNON & MONTY
POMPES FUNEBRES
SALONS MORTUAIRES
1926, Plessis — AM. 8900
SERVICE D'AMBULANCES
4156, Adam — AM. 3733

MERCIER & DION

FOURRURES DE QUALITE

- Emmagasiner
- Réparations
- Manteaux sur commande

2117, rue MONT-ROYAL
ALBERT MERCIER, prop.

FR.
2711

près de la rue
DELORIMIER
Rés. Tél.: AM. 8816

Rapport Général du Ministère du Travail de la Province de Québec

Nous saluons avec enthousiasme le récent Rapport Général du Ministère du Travail de la Province de Québec. Ce rapport annuel, qui avait été suspendu pendant la guerre, est un précieux auxiliaire pour tous les chefs ouvriers et pour tous ceux en général que la sécurité sociale intéresse.

Le rapport constitue une source de documentation précieuse en même temps qu'il est un guide averti. Il va s'en dire que les chefs ouvriers surtout ont tout intérêt à consulter ce rapport.

Le volume est divisé en cinq parties :

L'avant-propos contenant notamment un rapport du sous-ministre et du Conseil Supérieur du Travail; puis trois chapitres traitant et analysant successivement a) les salaires et conditions de travail; b) la sécurité; et c) la prévoyance sociale.

Dans une cinquième partie, apparaît le rapport du comptable sur les revenus et dépenses.

Nous félicitons le Ministère du Travail de son initiative et encourageons nos chefs ouvriers à consulter ce Rapport.

Demande pour l'abolition du travail le dimanche

Cette requête vient d'être adressée aux personnes suivantes :

L'Honorable William-Lyon Mackenzie-King,
L'Honorable Maurice Duplessis,
L'Honorable Adélard Godbout,
L'Honorable Marc Trudel,
L'Honorable Antonio Barrette,
Monsieur André Laurendeau,
Monsieur René Hamel.

Nos Syndicats désirent attirer votre attention sur le fait que depuis toujours, un fort pourcentage des travailleurs de la Pulpe et du Papier, de cette Province, sont obligés de travailler le dimanche, en particulier, aux réparations et à l'entretien. On trouve même des cas d'ouvriers qui n'ont pas eu un dimanche libre, depuis 40 ans. Depuis un grand nombre d'années, nos Syndicats, notre Fédération et la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (C.T.C.C.) et elle-même interviennent régulièrement auprès du Gouvernement, pour demander de rendre la Loi plus sévère et plus opérante et cela sans résultat appréciable.

Nous revenons avec instance pour demander que les travaux de réparations soient prohibés par la loi, le dimanche, et que l'industrie du Papier soit contrainte de faire durant la semaine ces travaux de réparation, comme la chose se pratique déjà dans certaines usines, au grand bénéfice des intéressés, et nous ne cessons de prier.

Espérant que cette requête sera étudiée attentivement et qu'une solution satisfaisante y sera apportée, nous vous prions d'accepter l'expression de nos sentiments dévoués.

Le Syndicat National des Employés de la Pulpe et du Papier Inc. de La Tuque, Shawinigan Falls et Grand'Mère.

Par: MM. E. Renaud, W. Brûlé et Jos Larue, Présidents,
et Albert Sénécal, agent F.P.P.

Cette requête est endossée par la Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier, la C.T.C.C. et tous les Syndicats affiliés à la Fédération, pour la Mauricie, MM. William Brûlé (Belgo, Shawinigan), Jos Larue (Laurentide, Grand'Mère) et Edmond Renaud (La Tuque) ont apposé leurs signatures à titre de présidents respectifs de leurs Syndicats locaux.



QUI A TOUT L'ARGENT QU'IL LUI FAUT?

Pierre Denis, travailleur assidu, a un emploi stable. Il a toujours payé ses dettes. Aujourd'hui, cependant, par suite de maladie, il manque d'argent... Demain, il ira à sa banque qui lui consentira un prêt personnel.

Vous vous trouverez peut-être, un jour, dans la même situation que Pierre Denis. Cela arrive à n'importe qui. Votre banque vous fera alors un prêt personnel. Cela vous permettra d'escompter vos revenus futurs. C'est là l'une de ses fonctions essentielles.

Ces prêts répondent aux besoins financiers les plus divers. Il sont consentis à ceux qui veulent acheter d'avance leur provision de charbon, bénéficier de l'escompte auquel donne droit le prompt paiement de ses taxes municipales ou autres, effectuer des réparations à leur maison, faire instruire un enfant ou consolider leurs dettes, — au fait, à tous ceux qui ont en vue quelque objet légitime.

Le crédit bancaire s'infiltre partout, dans la vie privée de chacun de nous aussi bien que dans les affaires. Il agit sans bruit, discrètement. Vous le considérez comme une chose toute naturelle. C'est ainsi que fonctionne le système bancaire du Canada.



Cette annonce est commanditée par votre banque



Organe mensuel officiel de la

Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

Rédaction — Administration

3447, rue Saint-Hubert, Montréal — Tél.: FRontenac 3396

Secrétaire de la Rédaction : Pierre Forest.

Abonnement : Un an, \$0.60; deux ans, \$1.00; le numéro, 5 sous.

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par l'Oeuvre de Presse Salaberry, 38, Ste-Cécile, Valleyfield.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

Le Congrès Canadien à Ottawa

Une délégation de quelque deux cents membres du Congrès Canadien du Travail, ayant à sa tête Aaron Mosher, président, et Pat Conroy, secrétaire-trésorier, se présentait devant le Cabinet Fédéral, le 4 avril, pour présenter au Gouvernement son mémoire annuel.

“Ce mémoire, soulignait le premier ministre King, n'en est pas un; c'est plutôt un document rempli de plaintes”; en un mot, une série de gémissements et absolument rien de constructif pour la classe des travailleurs du pays.

Le premier ministre n'y est pas allé doucement pour souligner ses réactions personnelles en l'occurrence. Il a reproché amèrement aux chefs du Congrès Canadien du Travail leur langage brutal, presque séditionnel. “Je n'ai jamais considéré brutal le langage de la classe ouvrière, excepté dans le cas de votre organisation, disait M. King, indigné, en pointant du doigt Mosher et Conroy. Comme chef du Gouvernement, je dois déclarer que si c'est tout ce que vous pensez de moi, je n'ai rien de plus à vous dire. Et si vous voulez dire ce que vous dites, alors nous ne pouvons plus nous entendre.” Ne pouvons-nous donc pas conclure que les hauts officiers du Congrès Canadien du Travail se sont fait rebrouer et tout simplement mettre à leur place par le chef du Gouvernement? M. King n'a-t-il pas sèchement répondu à Mosher qu'il n'obtiendrait aucun résultat d'une lutte de classes? Le mémoire du Congrès Canadien du Travail avisait le gouvernement qu'il réclamerait une hausse générale de salaires de la part des employeurs et que ces demandes seraient appuyées par les MESURES QU'IL SERAIT NECESSAIRE D'EMPLOYER.

N'y a-t-il pas là une véritable déclaration de guerre, une brutale provocation de la part du Congrès Canadien du Travail? Les communistes agiraient-ils autrement? Les communistes feraient-ils pire? Nous ne le croyons certes pas.

Ne nous est-il pas permis, par conséquent, de nous demander comment tout ouvrier bien pensant, et tout particulièrement ceux de cette province, pourraient encore mettre leur confiance en une union ouvrière qui possède de tels chefs, en une union ouvrière qui sème la discorde, qui démolit au lieu de construire, qui prône la lutte des classes et pour qui tous les moyens sont permis pour atteindre son but?

“J'ai choisi la liberté”

A New-York vient de paraître un livre intitulé “I Chose Freedom”. L'auteur, Victor Kravchenko, était autrefois un haut fonctionnaire soviétique. “I Chose Freedom”, c'est en même temps qu'une autobiographie, l'un des réquisitoires les plus sensationnels et les plus solides présentés contre Moscou.

Kravchenko a vécu en Russie, il y est né, il y a travaillé, il y était même un technicien important. Il fut loyal au parti communiste jusqu'au jour où commencèrent les “purgés”. Témoin ensuite de la grande famine de 1932 et de 1933, alors qu'il vit à l'œuvre une bureaucratie inhumaine, Kravchenko commença à douter. Cela lui valut d'être accusé de sabotage, mais il fut acquitté après avoir connu des tourments de toutes sortes.

Kravchenko soutient que pas moins de dix millions de personnes ont été victimes des “purgés”. Il y eut des exécutions, des tortures, des exils, des camps de concentration. On condamna même aux travaux forcés des femmes et des enfants.

L'auteur fournit des noms et des dates en abondance et, par un simple exposé des conditions de travail en Russie, détruit la légende de la “démocratie économique” en U.R.S.S.

On accusera sûrement Kravchenko d'être un traître à son pays. Pour nous, ce qui compte, cependant, c'est qu'il dise la vérité. Pour l'instant, nous préférons nous fier à lui plutôt qu'aux chefs communistes d'Amérique qui négligent toujours de rendre une visite au “paradis des travailleurs”.

En marge de la déclaration de l'A. P. des Industriels

Le texte de cette déclaration apparaît en page 3

L'Association Professionnelle des Industriels désapprouve la décision du juge Rand à la suite du conflit à la Ford Motor de Windsor, Ont. En marge de cette opinion, les considérations suivantes nous paraissent opportunes.

Que la taxe imposée à tous les employés non de l'union soit un camouflage d'atelier fermé, soit! Le principe d'une commission dépendante s'admet... Mais cette commission, qui la composerait? Quelle confiance pourrait-elle commander des parties intéressées? Et qui la constituerait? Des personnes du dehors? Bref... comment concevoir son fonctionnement dans la pratique?

Des patrons conscients de leurs responsabilités sociales et prêts à élever de leur propre chef le barème des salaires, il en existe certes, mais leur nombre est si restreint! Trop restreint pour en déduire qu'on puisse laisser au patron le soin d'augmenter les salaires, par exemple. Et même le patron qui voudrait le faire agirait contre ses propres intérêts puisqu'étant du très petit nombre de ceux qui agiraient de la sorte, il ne pourrait subir la concurrence de ses rivaux de la même industrie. Le patron le plus sociable a donc besoin des syndicats.

Sans doute que tout comme la convention collective à extension juridique va à l'encontre du droit civil, la décision Rand a de l'anti-social et de l'anti-droit civil. Mais il y a moyen de corriger ces vices.

Et ces moyens, les voici :

1° Que l'organisation qui bénéficie de cette décision soit incorporée — en vertu d'une loi à cet effet;

2° Qu'une loi garantisse la pluralité syndicale et que, par conséquent, en vertu de cette même loi, les non-syndiqués joignent un autre syndicat de la même usine, s'il en existe un autre, ou qu'eux-mêmes en fondent un autre;

3° Que, par force majeure, dans le cas où il existe un autre syndicat, l'unionniste ne soit astreint qu'à une cotisation syndicale, le cartel restant toujours possible entre les syndicats en présence pour négocier.

Enfin, est-il judicieux de rappeler qu'aussi longtemps qu'une grosse moitié de l'industrie sera livrée au système de la jungle et que ne sera pas organisé le régime juridique de l'organisation professionnelle, les relations patronales ouvrières dépendront forcément et toujours de décisions judiciaires à base d'expédient ou de toute autre solution de fortune.

Alfred CHARPENTIER.

Perte de salaires de \$24,650.00

Les ouvriers de la Miner Rubber Co., en cause

La comédie jouée par les organisateurs de l'International conduira les ouvriers de cette usine vers un désastre. Des malentendus existants entre les principaux officiers de l'union locale laissent prévoir rien moins que des résultats contraires à l'intérêt de la classe ouvrière, comme cela s'est produit à Saint-Jérôme et à la Brasserie Dawes.

Le Syndicat National du Caoutchouc avait une convention avec la Miner Rubber depuis janvier 1945. Le Syndicat se préparait à négocier la nouvelle convention; il avait préparé les amendements pour le renouvellement et cette convention comportait plusieurs améliorations en faveur des ouvriers. Les agitateurs internationaux sont venus soulever les ouvriers avec des promesses exagérées d'améliorations et d'augmentations de salaires très alléchantes à première vue, mais que l'on sait irréalisables à cause de l'incompétence de ses chefs, de leur ambition à faire révolter les ouvriers contre le patron, cherchant sans cesse à diviser le travail et le capital : méthode moscovite. Chefs incompétents, ils travaillent pour l'argent plutôt que pour le bien des ouvriers. Ils sont cependant très compétents pour diviser, semer la haine, la révolte; ils ne possèdent aucune notion de l'amour du prochain et de la charité. Est-ce avec des éducateurs semblables qu'on forme la mentalité d'un peuple, ou si c'est en prêchant la justice et la charité, justice envers les ouvriers et le patron, le capital et le travail?

Les ouvriers ont perdu, à date, la jolie somme de \$24,650.00 pour avoir accepté d'entrer dans les rangs des Internationaux et choisir des chefs incompétents pour négocier une convention contenant des demandes qu'eux-mêmes ne sont pas capables de concevoir comme étant acceptables. Si

les ouvriers étaient restés dans le Syndicat, aujourd'hui ils auraient une belle convention comportant des améliorations que les Internationaux ne peuvent pas donner, à cause de leur esprit de chicane.

Ouvriers de la Miner, réalisez-vous ce que vous avez perdu en perdant votre convention, le montant de salaires et la protection? Les Internationaux vous ont promis une convention qui serait signée dans peu de temps; combien de temps attendrez-vous encore, combien de temps vous laisserez-vous tromper par ces comédiens hypocrites et agitateurs qui ne cessent de vous promettre mer et monde, tout en sachant bien qu'on vous trompe éperdument?

Nous faisons appel aux ouvriers de la Miner pour revenir dans le Syndicat et nous leur demandons de supporter des officiers qui ont su défendre leurs droits et qui sont encore prêts à les défendre. Vous savez que les officiers internationaux reçoivent un salaire, qu'ils travaillent pour le salaire plutôt que pour l'ouvrier, et le jour où on ne pourra plus vous tromper et soutirer votre argent parce que vous aurez appris à les connaître, ce jour-là, vous passerez pour traîtres. Laissez-les dire : on vous a trompés, montrez à ces révolutionnaires que vous êtes assez intelligents pour faire partie d'un mouvement national qui peut vous donner plus que ce que les Internationaux vous offrent.

N'attendez pas, donnez votre démission et revenez avec le syndicat, enfin vous aurez la paix, la tranquillité et vous serez heureux et confiants de l'appui que vous donnerez à vos officiers; ils travailleront pour vous dans l'ordre et la justice.

Quand j'observe,



Je constate que...

A sa réunion de fin de mars, l'Exécutif de la C.T.C.C. a affilié deux nouveaux syndicats : 1. Le Syndicat des Contremaîtres de la Cité de Montréal; 2. Le Syndicat de l'Amiante de Saint-Lambert (provisoirement).

Il a affilié le Conseil Central de Shawinigan-les-Chutes.

A ce sujet, il a exprimé l'espoir qu'il ne s'en aille pas avec les... chûtes, comme celui de 1937!

...Les unions internationales à Montréal ont un “Conseil des Métiers”,... très malade — pas les métiers — le “conseil”.

Ce “Conseil”, exclu, depuis des mois, du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, y demande maintenant sa réaffiliation, alors que le dit “Congrès”, annoncent les journaux, vient de fonder, à côté, un nouveau “Conseil du Travail”.

Le terme “agent d'affaires” semble devenu “out-of-date” dans certains syndicats.

L'on ignore que ce nom est l'équivalent de “walking delegate”, expression par laquelle les immigrés anglais, il y a 30, 40 ans, désignaient l'agent d'affaire d'union.

Plusieurs agents d'affaire pourraient justement prétendre au titre d'organiseurs, d'aviseurs techniques peut-être, mais pour d'autres... “walking delegate”...

Effectivement, celui dont les activités se bornent à surveiller les intérêts d'un syndicat est bien le “délégué... qui marche...” ou fait des démarches auprès des patrons pour les membres du syndicat.

Cependant dans notre règne de la vitesse, il n'y a plus de “walking delegate”; ce sont des speed-delegates, peut-être mieux : des jeep... delegates!

La polissonnerie de la délégation du “Congrès Canadien” lors de son entrevue à Ottawa avec le Premier Ministre, de même que sa déclaration de guerre le confirment, il n'y a pas d'erreur, dans sa réputation de mouvement démagogue et révolutionnaire.

Encourageons de préférence ceux qui affichent cette carte.



parce qu'ils font leur part.

206, RUE DU PONT

Tél.: 4-4641

LA CIE
F. X. DROLET
QUEBEC
FABRICANTS D'ASCENSEURS

Toute réparation mécanique

Spécialités: Bornes-fontaines, Soudure électrique et autogène.

Nouvelles du mouvement

Saint-Hyacinthe

M. J.-M. Ayotte, organisateur du Conseil Central de Saint-Hyacinthe, nous annonce la formation officielle du "Syndicat de la Métallurgie de Saint-Hyacinthe". M. Henri Berger a été nommé président pro-tempore; M. Philippe Turcotte, secrétaire pro-tempore; et M. Clément Letendre, directeur pro-tempore. Ce nouveau syndicat est incorporé et il sera certifié sous peu par la Commission des Relations Ouvrières.

* * *

Une nouvelle convention collective vient d'être signée chez St-Germain & Fils, entre les patrons de cette firme et le Syndicat des Menuisiers de Saint-Hyacinthe. Il s'agit d'une convention particulière pour les 22 ouvriers de cette compagnie. La convention comporte les avantages suivants : augmentation de salaires de 0.45 à \$0.80 l'heure, semaine de travail de 54 heures, comité de grief, préférence syndicale et clause d'arbitrage.

* * *

MM. J.-Hector Langelier et Georges Chicoine, respectivement 1er et 2e vice-présidents du Conseil Central de Saint-Hyacinthe, ont donné leur démission il y a quelque temps. MM. Philippe Bernier et Joseph Richer ont accepté de les remplacer.

Sherbrooke

M. Louis-Philippe Demers, secrétaire du Conseil Central, nous annonce la formation de deux nouveaux syndicats : "L'Association des Employés du Gaz et Electricité", et "L'Association des Employés de l'Hôtel de Ville de Sherbrooke". Ces deux syndicats seront certifiés par la Commission des Relations Ouvrières d'ici quelque temps.

* * *

Le Conseil Central a augmenté ses effectifs de 450 membres durant le mois de mars. De plus 125 ouvriers ont adhéré au Conseil, grâce à la formation de nouveaux syndicats.

* * *

Une journée d'études a eu lieu à la fin de mars. Elle réunissait les directeurs des différents syndicats de Sherbrooke.

Nous encourageons les centres à organiser souvent des journées d'études. La préparation de ces journées peut, apparemment, occasionner beaucoup de difficultés et de démarches aux organisateurs. Cependant, plus les syndiqués seront éduqués, plus le travail se fera vite et bien.

Victoriaville

Une convention collective vient d'être signée entre la Rubin Bros. et le Syndicat du Vêtement de Victoriaville. Il s'agit d'une convention particulière pour les 300 employés. Les principaux avantages de la convention sont les suivants : comité de relations ouvrières, clause d'atelier syndical et clause d'arbitrage. Le comité mixte de production est actuellement en formation.

* * *

Le Syndicat du Textile de Warwick, formé récemment, et qui compte déjà 150 membres, vient de s'affilier au Conseil Central de Victoriaville. Ce syndicat est incorporé et certifié par la Commission des Relations Ouvrières. Les officiers actuels sont MM. Edouard Labelle et Paul-Arthur Côté, respectivement président et secrétaire.

* * *

Le Conseil Central de cet endroit organisait dernièrement une partie de cartes dans le but de promouvoir l'organisation de ses services. Plus de 600 personnes y assistaient.

* * *

Les effectifs de ce même Conseil ont été augmentés de 270 membres durant le mois de mars.

Trois-Rivières

M. Gérald Leclerc a été nommé président du Comité de finances du Conseil Central des Syndicats Ouvriers Nationaux Catholiques.

Aux termes de la constitution, chaque année, les délégués nomment cinq membres au Comité de finance chargés de conseiller le Conseil en matières de revenus et de dépenses. Les autres syndiqués à ce Comité sont : MM. Francis Soucy, Alphonse Courteau, H.-W. Bourassa et Aimé Champagne.

* * *

Vingt-quatre entrepreneurs en construction ont signé un mémoire adressé au Conseil régional du Travail pour manifester leur assentiment à l'augmentation de cinq sous (0.05) l'heure à tous les employés assujettis à la convention collective de l'Industrie du Bâtiment et dont les Syndicats nationaux catholiques sont parties contractantes.

* * *

Le Syndicat des Mineurs de Red Mill a modifié sa demande à la Cie Sherwin-Williams lors de sa dernière réunion. La pétition initiale était l'augmentation de cinq sous (0.05) l'heure pour une certaine catégorie de travailleurs, mais elle s'étend maintenant à tous les employés.

Montréal

ELECTIONS DES GANTIERES

Lors de l'assemblée régulière du mois de mars, les membres du Syndicat des Gantiers procédaient à leurs élections annuelles. M. Georges St-Pierre, président de la Fédération et organisateur du Syndicat de Montréal, agissait comme président de l'élection. M. Antonio Robert fut réélu président. M. Paul LHeureux demeure premier vice-président. M. Francis Blais devient second vice-président. Mlle Jeannette Lauzon reste secrétaire-archiviste et M. Paul Trottiert est sergent-darmes. Les représentants des Exécutif sont : MM. E. Bouchard, René Ruel, Mme Pitre et Mlle Yvette Tétrault.

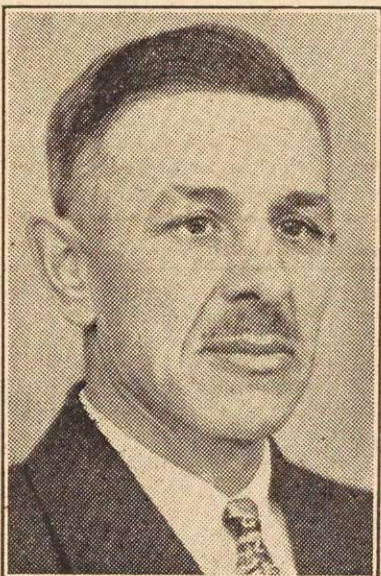
CONSEIL CENTRAL

Les élections au Conseil Central eurent lieu à l'assemblée du 28 mars. M. Alfred Charpentier, président général de la C.T.C.C., présidait l'élection. Voici le résultat : MM. Georges-Aimé Gagnon, président, Paul-Emile Cabana, premier vice-président, René Constant, second vice-président, J.-Antoine Chagnon, secrétaire archiviste-trésorier, Amédée Parent, secrétaire correspondant, Albert Charpentier, statisticien, Philippe Laliberté, commissaire-ordonnateur, Zéphirin Laurendeau, sergent d'armes. Les officiers élus seront initiés à la prochaine réunion et l'on procédera à la formation des divers Comités du Conseil Central.

JOURNEES D'ETUDES POUR LES OFFICIERS

Deux autres Journées d'Etudes pour les officiers des Syndicats de Montréal eurent lieu au cours du mois de mars : le 24, pour tous les secrétaires archivistes, correspondants, financiers et trésoriers; le 31, pour tous les autres officiers et les négociateurs. A chacune de ces importantes séances d'études, un bon nombre de représentants des divers syndicats de Montréal assistaient. Le Père Jacques Cousineau, s.j., indiqua clairement les fonctions et le rôle propre à chaque officier. A la Journée d'Etude du 24 mars, M. Marius Bergeron, aviseur technique de la C.T.C.C. à Québec, parla particulièrement de la charge de secrétaire archiviste, tandis que M. René Lapointe, secrétaire-trésorier de la Commission d'Apprentissage des Métiers de la Construction de Montréal et ancien comptable du Secrétariat, indiqua aux financiers et trésoriers leur rôle propre. Ces trois Journées d'Etudes pour les divers officiers des Syndicats de Montréal aideront sans aucun doute à communiquer à tous ce véritable esprit syndical et la technique si indispensable aux officiers.

PRESIDENT ACTIF



M. RODOLPHE HAMEL,

président du Syndicat National Catholique d'Asbestos, qui a brillamment conduit les négociations au nom des employés de la Canadian Jons-Manville.

CONCIERGES DES ECOLES

Le Tribunal d'Arbitrage institué par le Ministère du Travail pour régler le cas des Concierges de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal a terminé ses séances. Ce tribunal était composé de Me André Montpetit, président, Me Gustave Adam, représentant de la Commission Scolaire et de G.-A. Gagnon, représentant de l'Association. Deux demandes de l'Association faisaient l'objet de l'arbitrage : le droit cumulatif en maladie et le droit de séniorité. Le droit cumulatif en maladie a été rejeté par le Tribunal. Mais le principe de la séniorité a été admis. L'organisateur de l'Association des Concierges, M. René Gravel, nous informe que la décision du tribunal d'arbitrage a été communiquée aux Concierges à leur assemblée mensuelle.

On nous fait aussi remarquer que cette Association des Concierges a été l'un des premiers groupements de Montréal à s'abonner en groupe au Journal "Le Travail".

Les employés de Chez Paton cherchent leur voie

Après avoir adhéré au C.I.O., au Congrès Canadien du Travail et à l'Association Canadienne Incorporée de M. Paul-Emile Marquette, les employés de La Paton Co., de Sherbrooke, ont rebondi, en bloc, dans la Fédération Nationale du Textile et la C.T.C.C. C'est ce que nous déclare M. René Harmegnies, organisateur de la C.T.C.C. qui est de passage à Sherbrooke depuis quelques semaines, en rapport avec les développements dans l'affaire de la Canadian Silk et ses employés. Après avoir passé plusieurs étapes décevantes avec les unions ci-haut mentionnées, les employés de Chez Paton se sont ressaisis et ont donné 75% de leur confiance à la C.T.C.C. et à la puissante Fédération Nationale du Textile dont M. Honoré D'Amour, de Drummondville, est le président.

Le nom de la nouvelle association ouvrière de Chez Paton portera le nom de : Association Nationale des Employés de la Paton. Il y a à peine une dizaine de jours, le représentant de la C.T.C.C., de concert avec les présidents des associations des usines Canadian Silk, Julius Kayser, Sheer Silk et Dominion Textile

avaient expliqué aux différents chefs ouvriers de Chez Paton que leur salut reposait au sein de la Fédération Nationale du Textile, pour la raison que celle-ci couvre déjà 12,000 travailleurs dans l'industrie du textile de la province de Québec, avec différents contrats collectifs de travail.

C'est à la suite de ces contacts que le représentant de la C.T.C.C. décida, à la demande des ouvriers, de procéder à leur organisation. Les employés de Chez Paton feront donc une nouvelle tentative avec la Fédération du Textile et la C.T.C.C. pour améliorer leurs salaires et leurs conditions de travail. L'organisation est à peine terminée que déjà les employés qui ont signé avec la nouvelle association sont convoqués samedi après-midi, à deux heures et demie, en la salle de l'Hôtel de Ville de Sherbrooke, afin de faire l'élection de leurs officiers.



Guide Syndical

Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec

Lauréat Morency, président
20, rue Bayard, Québec
Tél. : 2-5808

J.-Omer Pagé, secrétaire,
20, rue Ste-Agnès, Québec
Tél. : 3-3751

1231 est, rue Demontigny Montréal
Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal
Georges-Aimé GAGNON, prés. Roméo BELLEMARE, sec.

29, rue Gordon Tél.: 587
Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Sherbrooke
M. Lorenzo LEFEBVRE, prés. M. L.-P. DEMERS, sec.

Hommage du Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux du diocèse d'Ottawa
J.-D. JOANISSE, prés. Rod. JOLY, sec.

Fédération Nationale Catholique des Métiers du Bâtiment
Osiac FILION, prés. J.-B. DELISLE, sec.

Fraternité Nationale Catholique des Employés du Transport de Québec Inc.
Ludger FERLAND, prés. Arthur HAMEL, sec.

L'Union Catholique des Manoeuvres de Québec Inc.
Albert RAYMOND, prés. 18, rue Caron

Association de la Soie Celanese de Drummondville
Prés.: Raymond BUSSIÈRE Sec.: Roland CHAMPAGNE

Syndicat Cath. des Ouvriers en Métallurgie de la Joliette Steel Ltd.
JEAN-PAUL JOLY, sec.-arch.

Au congrès jubilaire de la C.T.C.C.

Grande surprise! — Heureuse surprise!

A l'occasion des noces d'argent de la C.T.C.C., il se prépare, paraît-il, d'agréables surprises... Personne ne s'y attend... De l'inédit... du nouveau... qui plaira à tous et aura des répercussions qui déborderont les frontières... de notre province... du Canada... de l'Amérique. On dit même que les événements surprises auront leur répercussions jusqu'en Europe où la C.T.C.C. a de nombreux admirateurs! Mais qu'est-ce donc?... De quoi?... De qui s'agit-il? — Nous vous en dirons un peu plus long dans le prochain numéro. N'oubliez pas la

GRANDE ET HEUREUSE SURPRISE!

"La Doctrine sociale pour tous"

Vous connaissez nos cours par correspondance...

Magnifique occasion de vous instruire sur :

Le questions ouvrières

LE SYNDICALISME :

1. Ses adversaires — sa nécessité. 2. Ses bienfaits (historique) sa légitimité. 3. Définition — sa nature et ses buts. 4. Ses principes et son esprit. 5. Son organisation. 6. Son organisation (suite). 9. Son influence. 10. Les cercles d'étude. 11. Le syndicalisme au Canada — les syndicats catholiques nationaux. 12. Conclusions.

Chaque cours comprend douze leçons. Chaque leçon comporte un questionnaire qui doit être rempli, puis retourné au Centre Social pour y être corrigé. Les leçons sont envoyées sur réception des devoirs. Un examen final termine chaque cours. Les résultats, s'ils sont satisfaisants, sont couronnés par un certificat.

Le frais pour chaque cours sont de \$5.00 payables si l'on veut en 2 versements de \$2.50.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

LE CENTRE SOCIAL

Université d'Ottawa

Ottawa, Ont.

NOUVEL EXECUTIF DU CONSEIL CENTRAL DE GRANBY



Cette photo fut prise à l'occasion de l'élection récente du Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux, Inc. On remarque, de gauche à droite, M. Gérard Racine, président réélu; M. le curé T.-H. Dubuc, aumônier régional; M. Sylvio Gladu, 1er vice-président. Deuxième rangée, M. Edouard Dumas, secrétaire-archiviste; M. Philias Dion, organisateur du Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux, Inc.; M. Joseph Casavant, sergent d'armes; M. Gaston Bourbonnière, deuxième vice-président; M. Gilles Charbonneau, sec.-trésorier. — M. François Ménard, secrétaire correspondant n'apparaît pas sur la photo.

Il n'y a rien au monde qui se fasse tant admirer qu'un homme qui sait être malheureux avec courage. (Sénèque.)

*

L'activité n'a pas à former de vœux. Celui qui vit d'espérance mourra de faim. (Franklin.)

Une convention vient d'être signée à Granby

Une des plus belles conventions collectives à Granby vient d'être signée, par et entre Granby Elastic Web of Canada, Ltd et le Syndicat Catholique National des Employés de Granby Elastic Web, Inc.

Le Syndicat a obtenu la clause d'atelier syndical prévoyant l'obligation pour tous les membres en règle avec le syndicat de rester membres durant la durée de la convention et, pour tous les nouveaux employés, l'obligation de faire partie du syndicat comme condition d'emploi, à l'exception des chauffeurs et électriciens.

La semaine de 48 heures.

Augmentation moyenne de .05 de l'heure.

Le Syndicat était accompagné, pour les négociations, de Philias Dion, organisateur du Conseil Central.

Les négociations se firent dans un temps record; en effet, il n'y eut que deux entrevues pour négocier la convention.

Les signataires de la convention furent, pour la Granby Elastic Web, MM. Horace Boivin et Maurice Benoit, pour le Syndicat, MM. Edouard Dumas, président, et Conrad St-Amand, secrétaire.

En plus, la Compagnie participe à une caisse de retraite qui a déjà un actif de \$160,000.00 et qui fonctionne depuis 1941. Enfin la Compagnie a accepté de payer en entier une assurance-décès et une assurance-maladie.

Le Syndicat veut travailler pour les ouvriers et coopérer avec les autorités. A ce sujet, il a apporté à la compagnie des suggestions qui représentent une certaine valeur.

Un nouveau Syndicat à Grand'Mère

De passage à nos bureaux, M. Albert Sénécal, organisateur des Syndicats Nationaux de la région, nous a déclaré qu'un autre Syndicat vient d'être formé à Grand'Mère.

Ce nouveau Syndicat englobe les ouvriers et ouvrières travaillant à la Compagnie Empire Shirt dont M. Béland est le gérant.

L'Honorable Secrétaire de la Province vient d'informer l'organisateur local qu'il autorise la constitution de ce nouveau Syndicat et approuve ses règlements, conformément aux dispositions de la loi des Syndicats Professionnels.

RAISON SOCIALE

Ce Syndicat sera connu sous le nom de "Syndicat National du Vêtement de Grand'Mère Incorporé" (section chemises et pyjamas). Le siège social sera à Grand'Mère et les quartiers généraux sont établis temporairement à Shawinigan-Falls.

AFFILIATION AUX CORPS SUPERIEURS

Une demande d'affiliation aux corps supérieurs du mouvement Syndical fut adoptée à l'unanimité lors de la dernière réunion tenue à l'Hôtel de Ville de Grand'Mère : La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada Inc. (C. T. C. C.), La Fédération Provinciale Nationale du Vêtement et du Conseil Central des Syndicats Nationaux de Shawinigan Falls.

CERTIFICATION DEMANDEE

Une autre résolution fut adoptée à l'effet de demander à la Commission des Relations Ouvrières, un certificat de reconnaissance Syndicale, ce qui permettra au Syndicat de négocier avec la Compagnie Empire Shirt un contrat collectif de travail.

On nous informe que le Gouvernement enverra son enquêteur pour vérifier l'effectif de ce nouveau Syndicat.



"C'EST À MOI QUE VOUS LE DEMANDEZ... AH! AH! AH!"

Vous n'iriez pas demander au "Diable Rouge de la Forêt" où se trouve le garde-feu le plus rapproché. Les feux de forêt lui font trop de plaisir et il vous enverrait dans la mauvaise direction.

Avant d'entrer dans la forêt c'est une excellente idée de demander où se trouve le garde-feu le plus rapproché et comment on le trouve par téléphone, si nécessaire. Il peut vous arriver de trouver un feu qui commence mais que vous ne pouvez pas éteindre seul. Il y a toujours de l'aide disponible au prochain village et votre garde-feu est à portée du téléphone le plus rapproché. L'opératrice peut vous mettre en communication immédiate avec lui.

Constituez-vous gardien de la forêt et de tout ce qui y habite—le poisson, les oiseaux, le gibier—toute cette nature que vous aimez.

ÉTEINDRE
votre feu de camp,
c'est le premier
pas pour
ÉLIMINER
les feux de forêts.



Ceci est la huitième d'une série d'annonces sur la Conservation Forestière.

Compagnie Acton Shoe Ltée

Alfred LAMBERT Inc., distributeur
CHAUSSURES DE TOUS GENRES

26, rue Notre-Dame ouest

Montréal

Le mouvement syndical se distingue à Granby

Résultats des efforts de nos officiers

SYNDICAT DE LA CONSTRUCTION

Le pionnier du mouvement syndical à Granby n'est nul autre que le Syndicat des Métiers de la Construction Inc. Après avoir franchi quelques étapes décevantes dès leur fondation, les membres se sont ressaisis et aujourd'hui tous font confiance à leurs officiers. Les membres se réunissent une fois la semaine, au local des Syndicats Nationaux, sous la présidence de M. Oscar Cabana, et là, les questions du métier sont discutées et étudiées.

M. Georges Robin, agent d'affaires, est à ses bureaux, au local des Syndicats Nationaux, de neuf heures à midi, et de 1 h. 15 à 5 heures p. m.; le soir, de 7 h. à 9 heures.

SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE LA STARK BROS. RIBBONS, INC.

Ce syndicat, qui existe depuis à peu près huit mois, est déjà rendu aux négociations. Les officiers et l'organisateur eurent assez de difficultés à l'organiser, à cause de l'indifférence des ouvriers. Nous espérons signer une convention qui sera dans l'intérêt des ouvriers. Ce Syndicat a d'assez bonnes relations avec la Compagnie et souhaite qu'elles deviennent des plus cordiales.

LES EMPLOYÉS DE LA MONTROSE SE JOignent AUX SYNDICATS NATIONAUX

Les employés de la Montrose Worsted Mills ont joint les rangs des Syndicats Nationaux en s'incorporant sous le nom de l'Association des Employés de la Montrose, Inc., avec siège social à Granby.

L'organisation s'est faite dans un temps record chez cette catégorie d'ouvriers, souligne M. Philias Dion, organisateur des Syndicats Nationaux à Granby.

Les employés, comprenant le besoin de s'organiser, adhèrent presque tous à l'Association. Actuellement une convention est à l'étude pour être présentée à la Compagnie.

Comme partout ailleurs, l'Association désire avoir des relations amicales avec les autorités de la Compagnie tout en protégeant les droits des ouvriers. L'Association espère avoir 100% des ouvriers d'ici la signature de la convention.

Nous leur souhaitons bonne chance et franc succès.

SYNDICAT VERNEY MILLS

"En réclamant le droit de vous unir, vous avez obtenu d'être traités plus équitablement. Rappelez-vous le temps où il n'y avait aucune base de salaire garantie et des salaires inférieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui. Considérez nos acquisitions, comme la prime pour le travail de nuit, qui donne à chaque travailleur de cette équipe une augmentation de revenu d'environ \$125.00 par année et, présentement, le contrat collectif en vigueur depuis le 16 novembre 1945, lequel contrat augmente le salaire de base de presque tous les employés de \$0.01 à \$0.10 de l'heure pour 43 opérations différentes, sans compter celles qui furent obtenues et appliquées au cours des négociations.

"Savez-vous que depuis le commencement des négociations, certains d'entre nous ont vu leur salaire augmenter de \$0.10 l'heure en plus du \$0.05 de l'heure pour le travail de nuit, ce qui représente une hausse de salaire d'environ \$400.00 par année, et qu'un

surplus de 25% sera accordé à tous les ouvriers pour travail supplémentaire après le nombre d'heures convenu dans le contrat, selon les départements.

"Nombre de cas personnels furent réglés et ceci tout en co-opérant à la promulgation de lois nouvelles, qui contribueront à l'instauration d'un ordre social basé sur des principes de justice et de charité.

"Aujourd'hui, un nouveau problème se pose et nous comptons sur votre généreuse collaboration pour le résoudre. Les changements radicaux dans les procédés de fabrication apportés par la modernisation de l'industrie nous réservent pour l'avenir de sérieux problèmes d'ordre technique, que seuls des techniciens compétents peuvent résoudre d'une manière équitable. C'est pourquoi notre Fédération a l'intention de retenir les services d'un tel technicien auquel il faudra payer un salaire, naturellement, ce que nous ne pourrions faire à moins d'augmenter le prix de vos cotisations.

"Nous savons que vous comprendrez l'importance de cette question et nous sommes convaincus d'avance que vous la prendrez en sérieuse considération, d'une manière objective dans l'intérêt général des ouvriers, lequel doit passer avant l'intérêt particulier, et auquel chacun devrait contribuer si nous voulons réaliser un jour cette "Fraternité d'hommes sous la Paternité de Dieu", que M. G. Verney nous propose comme idéal dans son message de Noël."

SYNDICAT DE LA ESMOND MILLS

Le travail du Syndicat C. N. à la Esmond Mills depuis quelques années a toujours été de succès en succès et il est juste de donner aux lecteurs du journal "Le Travail" une revue des activités du Syndicat à la Esmond Mills. Dès le début de sa fondation, l'organisation a obtenu que les ouvriers soient payés chaque semaine; ce qui a été un grand avantage pour tous les ouvriers. En mai 1941, nous obtenions une augmentation de salaire de \$0.05 de l'heure pour tous les arrangeurs de métier, et \$0.10 du cent mille picks pour les tisserands et le même pourcentage pour les fileurs. En 1942, nous obtenions, non sans difficultés, le boni de vie chère de \$3.25 par semaine. En 1943, c'était une semaine de vacances payées à tous les employés de l'industrie.

La première convention collective dans le textile de Granby fut signée à la Esmond Mills, le 18 septembre 1944, avec plusieurs rajustements de salaire, une période de 10 minutes payées dans l'avant-midi et l'après-midi, \$0.05 de l'heure de plus pour les travailleurs de nuit, et le temps supplémentaire au taux de temps et quart; en 1945, au renouvellement de la Convention, le Syndicat fit une demande à la compagnie de \$0.05 l'heure et deux semaines de vacances payées à tous les employés qui ont dix ans de service et plus. Les négociations se sont poursuivies pendant 3 mois avec acharnement, mais toujours avec une harmonie parfaite, et le 15 janvier 1946, nous obtenions de la compagnie une augmentation de \$0.04 de l'heure, générale, et rétroactive au 10 octobre 1945, et aussi deux semaines de vacances payées aux employés de 10 ans et plus de service. Voilà du beau travail du Syndicat Catholique et National.

Quoi qu'en disent les internationaux, qui répandent des fausses rumeurs parmi les ouvriers, disant que les salaires à la Esmond Mills n'étaient que de \$0.33 de l'heure, il nous est facile de prouver le contraire. Revenons à une dizaine d'années passées afin de préciser. Les arrangeurs de métiers gagnaient alors \$0.30 de l'heure et ont vu leur salaire augmenter jusqu'à \$0.69 de l'heure, les tisserands sont partis de \$0.65 du mille picks pour atteindre \$0.87, \$1.00, \$1.20, \$1.40 et enfin \$1.53. Les fileurs, comme les tisserands, sont également montés jusqu'à \$0.96 la hank. Les employés entraient à l'usine avec \$0.15 de l'heure; après la venue des syndicats, aucun salaire n'est inférieur à \$0.37 de l'heure, après trois mois au service de la compagnie. Tous les employés qui sont à l'emploi de la compagnie peuvent prouver ces avancés.

Les salaires maintenant payés à la Esmond Mills peuvent être comparés aux salaires des autres industries du coton. Travailleurs dans l'industrie, nous n'avons pas besoin des unions neutres chez nous pour améliorer notre situation: renvoyez donc dans leur pays d'origine ces unions importées qui ne veulent que votre argent pour l'envoyer à l'étranger. Ouvriers du textile, tenez-vous au courant des progrès de l'organisation des Syndicats Nationaux et vous verrez ce que nous pouvons faire dans l'ordre et la justice.

Nous n'avons rien à gagner en semant la haine et le désordre ou en essayant de jeter de la poudre aux yeux pour en finir par un fiasco, comme à Windsor, Ont. L'union fait la force. Soyons unis dans une même union d'ordre et de justice.

SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE COMMERCE

Il est de plus en plus rumeur dans les milieux officiels que les marchands de Granby accorderaient au Syndicat National des Commis de magasins leurs demandes pour bénéficier d'un congé, le mercredi, et de la fermeture des magasins à six heures, le samedi soir.

Comme on le sait, une convention collective de travail fut présentée aux marchands locaux par le Syndicat National des Commis au cours de l'hiver et, après plusieurs pourparlers entre les représentants des marchands locaux et ceux du Syndicat National, les arguments de ces derniers ne donnèrent pas raison aux Employés de magasins. Par ailleurs, un groupe de marchands ont porté des objections publiques dans un journal local, dénigrant l'attitude qu'avaient prise en leur nom ceux qui prétendent négocier

au nom de tous les marchands avec le Syndicat des employés de magasin pour des meilleures conditions de travail.

C'est en se basant sur leur raisonnement que le Syndicat croit que la collaboration des patrons aidera à terminer le conflit. Les demandes du syndicat des commis de magasin sont divisées en deux catégories concernant les jours de fermeture; pour les bouceries-épicerie et magasins de fruits, les heures de fermeture sont le mercredi à midi et le samedi soir à 6 heures.

Les autres améliorations demandées sont: quinze jours de vacances payées, après trois ans de service; pour les quincailleries, magasins de chaussures et autres catégories de commerce, les heures de fermeture seront le mercredi, à midi, et le samedi soir, à 6 heures. Temps et demi après 50½ heures pour les magasins de produits alimentaires, 44½ heures pour les autres catégories de magasins. Ils demandent aussi que le lendemain du jour de Noël et du Jour de l'An soient payés et quelques autres fêtes durant l'année.

A la fin de cette réunion qui était la plus nombreuse depuis le début de l'année, les membres se sont aperçus qu'il fallait se joindre à la cause et ceux qui n'étaient pas membres en ont profité pour signer leur carte d'admission.

M. Philias Dion, organisateur des Syndicats Nationaux de Granby, dit qu'un effort sérieux sera fait prochainement pour en arriver à une entente finale.



Préparez votre propre bonheur

Rendez-vous compte des avantages que vous pouvez retirer d'un certificat dans l'Ordre des Forestiers Catholiques.

- Protection financière,
- Protection religieuse,
- Protection morale,
- Protection sociale.

Renseignez-vous en faisant venir notre brochure de 20 pages. Cela ne vous engage en rien et vous renseignera sur la manière de préparer un plan d'assurance convenable. — Ecrivez aujourd'hui même:

Les FORESTIERS CATHOLIQUES
1015, rue Saint-Denis,
MONTREAL.

Veillez m'envoyer gratis votre brochure de vingt pages "Préparez votre bonheur".

Nom

Adresse

[T1]

Occupation âge

3e Célébration à Granby

La Fête du Travail se prépare activement et prendra le caractère qui lui convient, sous les auspices des Syndicats Nationaux

La célébration de la Fête du Travail est l'une des grande manifestations populaires de la ville de Granby et de la région. Avec un enthousiasme bien compréhensible, les organisateurs de cette année ont déjà préparé le programme qui sera donné le 1er septembre, dimanche soir, la veille de la célébration officielle, laquelle sera déclarée fête légale ici, à cause des grandes célébrations qui seront données ce jour-là.

Les Syndicats Nationaux, qui donnèrent naissance à cette manifestation populaire en 1942, n'ont cessé de passer, d'année en année, à des représentations qui communiquent au public un enthousiasme bien compréhensible. Ceci est certes un encouragement pour les organisateurs qui n'ont presque pas le temps de reprendre haleine d'une année à l'autre (et votre chroniqueur en sait quelque chose).

Comme l'année dernière, le public de la région aura le plaisir d'admirer les magnifiques chars allégoriques qui paraderont dans les principales rues de la ville ainsi que des fanfares de l'extérieur et de toutes nos associations locales.

Les Syndicats Nationaux ont certes posé un geste clairvoyant et aujourd'hui tout le monde s'en félicite.

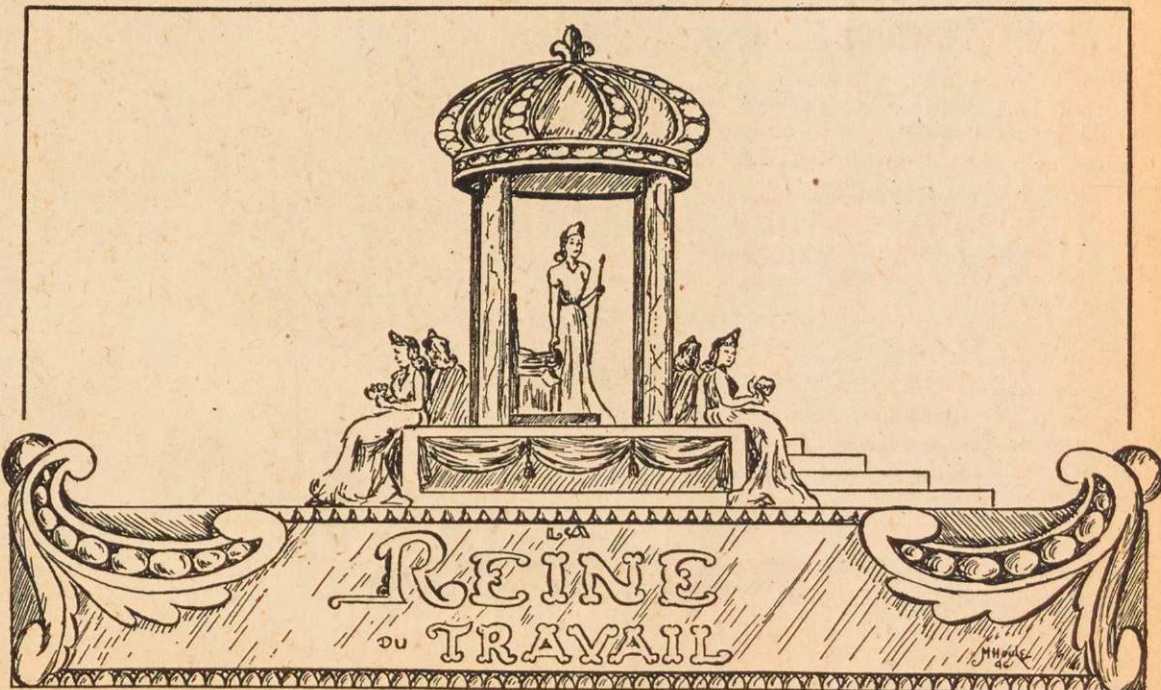


Photo de l'un des dix chars allégoriques qui défilèrent dans les rues de Granby, à l'occasion de la Fête du Travail, le 2 septembre prochain. Cette photo nous montre le char de la Reine du Travail qui sera décoré de couleurs très attrayantes comme rouge-vin, or et draperie pourpre.

Cette célébration de la Fête du Travail est de nouveau, cette année, organisée par le Conseil Central des Syndicats Nationaux, Inc. — Les plans sont dessinés par M. M. Houle, de Granby.

Désarroi chez les industriels

Le Rév. Père E. Bouvier, S.J., dans une causerie prononcée devant le congrès des manufacturiers de chaussures, signalait son appréhension de l'avenir d'ici les six prochains mois si les industriels ne savent pas apporter les remèdes nécessaires. Dans son allocution, qu'il intitule "désarroi chez les industriels", il faisait allusion aux inquiétants problèmes soulevés au congrès annuel de la Section des Relations Industrielles de l'American Management Association, à Chicago, aux Etats-Unis. La situation est des plus graves, parce que les grèves menacent la sécurité de l'industrie, et séparent davantage la classe ouvrière de la classe patronale. Un éminent industriel de Chicago, dans une violente conférence, s'indigna contre cette séparation entre le capital et le travail, et blâma fortement la lâcheté du gouvernement américain dans ses commissions d'enquêtes qui devaient éclairer les décisions, mais dont les conclusions définitives donnaient infailliblement raison aux fauteurs du C.I.O. Outre les menaces, nulle solution pratique n'est sortie de cette réunion. L'absence de doctrine éclata dans une séance contradictoire, où il y eut un débat entre deux patrons et deux chefs ouvriers. Comme toujours dans le social, les patrons ne firent pas heureuse figure.

Au Canada, si la situation ouvrière n'est pas aussi tragique, gardons-nous de trop d'optimisme, dit-il. Pendant trop longtemps l'industrie a prétendu qu'elle ne pouvait pas payer de salaires justes et raisonnables. Nos ouvriers, écrasés depuis nombre d'années par le capitalisme, vont s'acheminer vers le désordre, si nous ne savons pas employer les moyens donnés par une doctrine supérieure", concluait le Rév. Père Bouvier.

A cette doctrine supérieure, les ouvriers sauront toujours collaborer en appliquant notamment celle qu'a toujours prônée la C.T.C.C. C'est alors seulement que commencera une ère de paix véritable.

Les besoins sociaux de l'enfant

Le R. P. Gonzalve Poulin, directeur des études à la Faculté des Sciences sociales de l'Université Laval, vient de publier, dans la magazine "LA FAMILLE", une forte étude sur "Les besoins sociaux de l'enfant". "D'où vient, se demande l'auteur, chez nos jeunes hommes modernes le déséquilibre qui existe souvent entre leur structure physique, bien supérieure à celle de leurs aînés, et leur personnalité morale trop marquée par le puérilisme et le manque de virilité?" Quelles vertus sociales manquent à nos jeunes? Comment les leur enseigner? Car ce n'est pas tout d'avoir des enfants en santé, il faut qu'ils soient encore adaptés à la société où ils débattent leur existence.

Lisez ce substantiel article dans le numéro de mars de "LA FAMILLE". Ce magazine d'éducation familiale, abondamment illustré, fait les délices de tous ses lecteurs. Il est publié au numéro 3425 de la rue Saint-Denis, à Montréal.

Le sage se demande à lui-même la cause de ses fautes; l'insensé le demande aux autres. (Confucius.)

Nier des vérités, parce qu'on ne les comprend pas, c'est orgueil et non sagesse.

Demandes à la C.T.C.C. par le Conseil Central Saguenay - Lac Saint-Jean

Lors de son assemblée du 10 mars dernier, le Conseil Central Saguenay - Lac Saint-Jean a décidé de faire les demandes suivantes à la C.T.C.C. : Que les annonces commerciales soient au moins bilingues et qu'elles mentionnent le nom du propriétaire. Que les Commissaires représentant les employeurs et les employés au bureau d'arbitrage de la Commission de l'Assurance Chômage soient toujours les mêmes. Que le bureau d'arbitrage de la Commission d'Assurance Chômage soit en permanence jusqu'à épuisement des causes en appel.

Un nouveau Syndicat à Saint-Tite

Le 6 mars dernier avait lieu la fondation officielle d'un nouveau syndicat de gantiers. Une grande partie des employés des 7 manufactures de Saint-Tite étaient présents. Monsieur le curé de la paroisse, l'abbé Emile Boutet, eut un bon mot d'encouragement.

M. J.-A. Chagnon, de Montréal, était le président de l'assemblée et initia les nouveaux officiers. M. Z. Lamoureux, de Montréal, secrétaire de la Fédération des Gantiers, agissait comme secrétaire. Etaient aussi présents : M. l'abbé Maurice-J. Maher, Conseillers Moral des Syndicats Nationaux de Montréal et Aumônier de la Fédération des Gantiers, le P. Jacques Cousineau, Conseiller Moral du Conseil Central de Montréal, M. Georges St-Pierre, agent d'affaires du Syndicat des Gantiers de Montréal et nouveau président de la Fédération des Gantiers.

Le nouveau conseil du Syndicat des Gantiers de Saint-Tite est donc composé de M. Napoléon Baillargeon, président, Jean-Louis Dessureault, premier vice-président, Paul-Antoni Cossette, second vice-président, Mlle Marielle Auger, secrétaire-archiviste, Benoit St-Cyr, secrétaire-financier, Normand Baillargeon, sentinelle, Paul Naud, Rose-Aimée Normandin et Donat Trottier, directeurs. Le Conseil Moral du Syndicat est M. l'abbé Oscar Masson, vicaire de la paroisse.

Maison construite en soixante-quinze minutes en Angleterre

Londres. — Récemment, six ouvriers anglais ont érigé un bungalow en aluminium muni de toutes les installations électriques, en soixante-quinze minutes. Le Daily Mirror annonce que c'est la première habitation du genre

construite à Blackburn, Angleterre-nord. Ces bungalows sont extrêmement attrayants dans leur couleur verte ou crème. Ils sont fabriqués dans une manufacture de Lancashire. Bien qu'ils soient destinés aux familles du Royaume-Uni, ils aideront considérablement aussi le programme de construction outre-mer. On n'a pas l'intention de les exporter; outre le grand besoin qui se fait sentir d'abord au pays, l'espace requis sur les navires rendrait le projet difficile. Toutefois, les territoires outre-mer peuvent obtenir les plans des maisons préfabriquées, construites si rapidement, au moyen d'une licence émise par les manufacturiers.

CLairval 7902

AQUILA LAPOINTE
ASSURANCES

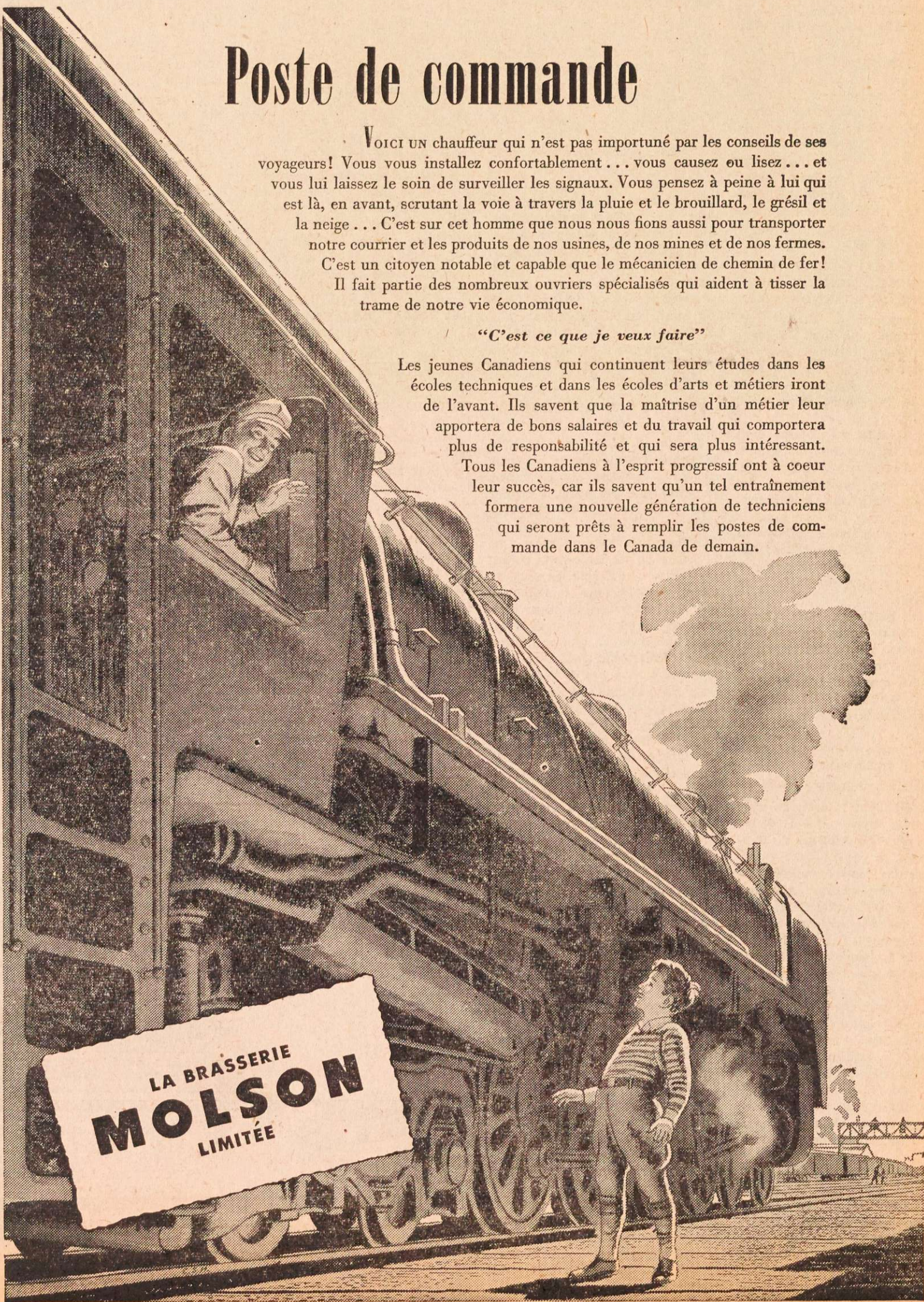
4466, rue Lafontaine
Maisonneuve Montréal

Poste de commande

VOICI UN chauffeur qui n'est pas importuné par les conseils de ses voyageurs! Vous vous installez confortablement... vous causez ou lisez... et vous lui laissez le soin de surveiller les signaux. Vous pensez à peine à lui qui est là, en avant, scrutant la voie à travers la pluie et le brouillard, le grésil et la neige... C'est sur cet homme que nous nous fions aussi pour transporter notre courrier et les produits de nos usines, de nos mines et de nos fermes. C'est un citoyen notable et capable que le mécanicien de chemin de fer! Il fait partie des nombreux ouvriers spécialisés qui aident à tisser la trame de notre vie économique.

"C'est ce que je veux faire"

Les jeunes Canadiens qui continuent leurs études dans les écoles techniques et dans les écoles d'arts et métiers iront de l'avant. Ils savent que la maîtrise d'un métier leur apportera de bons salaires et du travail qui comportera plus de responsabilité et qui sera plus intéressant. Tous les Canadiens à l'esprit progressif ont à cœur leur succès, car ils savent qu'un tel entraînement formera une nouvelle génération de techniciens qui seront prêts à remplir les postes de commande dans le Canada de demain.



LA BRASSERIE
MOLSON
LIMITÉE

POUR VOUS, MESDAMES

A NOS MAMANS

Le deuxième dimanche de mai, c'est leur fête... Une fête très importante. Une fête d'espérance cachée comme une émeraude aux reflets calmes et doux dans la couronne des jours ensoleillés du mois des fleurs. Un dimanche spécial pour nos mères...

Pas de parades, ce jour-là, ni de coups de canon. Pas de réveillons ni de gros banquets. Pas de processions... Mais dans tous les coeurs, une douce chaleur, un élan de reconnaissance! Un sentiment de stabilité : "Maman! voilà quelqu'un en qui on peut avoir confiance..."

Il n'est pas un être humain en qui bat un coeur normal — que la douleur n'a pas aigri, ni les bonheurs éparpillés ou l'aventure déracinée — qui ne jure doucement en pensant à sa mère, ce jour-là : "Maman... la meilleure femme du monde!..."



NOS HOMMAGES ET NOTRE RECONNAISSANCE A LA MAMAN INOUBLIABLE!

- | | | |
|--|---|--|
| ...à celle qui nous donna sa vie... | ...à celle qui nous comprend... la compagne et l'amie de notre jeunesse... | ...à celle qui veut que ses enfants se fassent instruire pour que la vie leur soit moins dure... |
| ...à celle qui nous consacre son temps et ses fatigues dans la monotonie des travaux quotidiens renouvelés chaque jour, et d'année en année... | ...à celle qui coud et racommode pour nous dans les petites heures du soir... | ...à celle qui nous regarde partir... avec inquiétude... |
| ...à celle qui travaille au-delà de la semaine de quarante heures... | ...à celle qui entretient et embellit nos étroites maisons afin que nous y soyions heureux... | ...à celle qui emporte avec elle l'ordre et la joie quand elle quitte le foyer. |
| ...à celle qui nous sert la meilleure part à la table familiale... | ...à celle qui est la collaboratrice et la confidente de son mari... | ...à celle que des milliers d'enfants d'Europe n'ont plus... |
| | ...à celle qui nous conseille affectueusement... et soutient... | ...à celle que nos enfants des rues n'ont pas connue dans sa tendresse qui oriente sagement... |

OUI, BONNE FETE, MAMANS INNOMBRABLES! MAMANS INOUBLIABLES!...

En ce dimanche de mai, il n'y aura pas de trompettes, pas de bannières dans les rues. Mais dans tous les coeurs, de la joie... Une émotion un peu gênée... Un cadeau offert en riant... Un baiser d'enfant... pour vous.

MARIE DE SALLE.

Madame Alfred Charpentier

Interview par Marie de Salle

Madame Alfred Charpentier nous reçoit toujours avec la belle prévenance souriante qui la caractérise. C'est une petite dame aux gestes gracieux, dont la physionomie mobile passe du sérieux au "rieur" en un clin d'oeil. C'est contagieux. On se surprend à discuter sérieusement comme des professeurs, puis tout à coup ça monte, ça monte : on rit, et c'est sa voix claire qui domine.

Foncièrement modeste, elle n'aime pas du tout parler d'elle-même. Si nous l'écoutions, nous n'écririons rien de ce qu'elle nous a dit, excepté son admiration pour son mari et ses collègues, et pour les femmes de ses collègues.

— Je n'ai jamais rien fait de très important, dit-elle. Je mène une vie plutôt sédentaire, et ne me donne pas particulièrement à telle ou telle oeuvre...

Ma vie est plutôt de seconder mon mari.

— Comment vous y prenez-vous, pour ça, Madame Charpentier?

— Je l'encourage dans ses activités syndicales, et je vois à ce qu'il soit libéré de tout souci domestique. Quand un mari n'a pas à se préoccuper de l'état de sa maison, il travaille à tête reposée. Il sait que tout va bien à la maison. Il peut se donner librement, sans entraves... Et ses affaires s'en ressentent pour le mieux!

Aussi, dès qu'on pénètre chez Madame Charpentier, l'atmosphère d'ordre et de propreté générale nous garantit le repos d'esprit du président de la C.T.C.C.

— Quand nous étions jeunes mariées, dit-elle, je prenais soin du vieux père de mon mari et m'occupais de notre petit garçon, Donat.

— Etiez-vous désappointée, comme beaucoup de jeunes mariées, quand votre mari n'arrivait pas pour le souper?... Ou qu'il ne revenait que très tard?

— Oh! non, s'exclame-t-elle en riant de sa voix claire; après l'avoir attendu six ans, j'étais habituée au sacrifice! Je savais que mon mari s'absenterait souvent... qu'il serait pris par toutes sortes d'activités. D'ailleurs, j'avais rêvé d'un homme d'oeuvres... Un homme qui ne se contenterait pas de son travail particulier, mais y ajouterait du travail personnel pour une oeuvre, une belle cause!

— Vos rêves se sont réalisés! mais, pour en revenir au souper... que faisiez-vous quand celui-ci refroidissait?

— Il ne refroidissait pas! Nous le mangions sans mon mari. Quand on est fille d'ouvrier, on comprend ce que c'est que l'entraide et le dévouement obscur. Quand je pense aux pionniers de syndicats comme monsieur Filion, monsieur Delisle et d'autres... comme ils se sont démenés et "donnés" à la cause de la C.T.C.C., j'admire le courage de leurs femmes. Elles ont pris l'initiative d'élever de grosses familles, joyeusement, sans avoir toujours leurs maris à leurs côtés. Elles avaient compris leur rôle.

— Si on ne le comprend pas, cela nuit beaucoup?...

— Mais oui. On se blesse, on gronde, on réprimande. On néglige sa maison. Il faut voir à ce que l'ordre et la paix règnent; avoir de l'autorité sur les enfants. Sans cela, ça va mal. C'est dur, parfois, pour une femme. Une autre chose : quand notre mari est



MME ALFRED CHARPENTIER

appelé à une réunion de syndicat, ce n'est pas le temps de l'embrasser et de lui faire l'amour!... ajoute-t-elle en riant. Il faut le laisser partir!

— C'est vrai, madame Charpentier. Mais les femmes de syndiqués ne savent pas toujours combien elles sont importantes dans les succès de leur mari.

— Beaucoup s'en rendent compte cependant, et font des merveilles. Vous connaissez une jeune dame de Québec, madame Picard? Elle a cinq petits enfants...

— Et seconde son mari comme un vrai lieutenant? C'est beau!

Depuis les vingt ans que madame Charpentier vit à Montréal, elle a vu grimper la C.T.C.C. de progrès en progrès. "Mon mari s'absente moins souvent, maintenant", dit-elle. Mais cette timide femme de président dont la santé n'est pas toujours florissante continue d'être l'administratrice du foyer. Elle gère tout : ménages et réparations. Elle paie les comptes et voit aux assurances. Si elle sort dans la journée, elle reprend son travail de ménagère, le soir. De sorte que tout roule sur les roulettes à la maison.

Sa mère, madame Hould, de Trois-Rivières, éleva une grosse famille dont madame Charpentier était la troisième fille aînée. "Ma mère était une femme d'oeuvres", dit-elle. "Quand elle s'absentait pour l'ouvrage, je voyais à l'entretien de la maison et des plus petits. Elle se fiait à moi. Voyez-vous, d'autres avaient besoin d'elle... Elle les aidait."

Madame Charpentier a hérité du sens social de sa mère. "Selon nos capacités, chacun sa place", dit-elle tandis qu'elle redevient sérieuse. Elle a choisi d'être le bras droit de son mari. C'est un bras de femme forte... invisible... mais combien précieux!

— Et maintenant, madame Charpentier, auriez-vous quelques suggestions?... quelque chose que vous aimeriez voir se réaliser?

— Ah! oui, reprend-elle avec son sourire entraînant. Que, par exemple, vous deveniez la rédactrice de la page féminine. Je félicite les administrateurs du journal d'avoir pris cette heureuse décision de donner à cette page tout l'intérêt qu'elle peut susciter chez l'élément féminin. De plus, j'ose espérer qu'un jour viendra où l'on y trouvera le "coin des enfants". Alors le journal "Le Travail" deviendra intéressant pour toute la famille et, à chaque mois, lors de son arrivée, on se le disputera! Je lui souhaite longue vie! Qu'il aille toujours de l'avant!

— Voilà qui est une bonne idée, madame Charpentier. Je vous félicite à mon tour. J'espère vous revoir, et croyez que je ne manquerai pas de dire bien haut combien j'ai d'admiration pour vous et les femmes de syndiqués qui sont les bras droits invisibles de leur mari dans leur ascension syndicale.

I. NANTEL

Bois de Sciage

MASONITE — TEN TEST — BEAVER BOARD
Coin Papineau et De Montigny Tél. CH. 1300 Montréal

Tél.: FR. 0117

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUE, prop.

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours

AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

TO OUR ENGLISH FRIENDS

Europe Suffers

PAPAL RELIEF

(Extract from "The Catholic Worker")

One of the stories of recent years that has not been told in full yet is that of the papal work for the relief of suffering in Europe.

Scanty mention has been made from time to time in our Press. We have heard, for instance, of the lorries flying the papal colours taking food for displaced persons, and giving them rides to ease the burden of the vast distances they have often to march. This work is handled for the Pope by an international committee that sits in Paris.

Through his Nuncios the Pope takes a close interest in the vast problem of displaced persons and does all he can to help them. He tries whenever possible to prevent deportations and the suffering consequent on such acts.

An immense amount of work has been done during the war for prisoners of war and their families. The bald report of So-and-So a prisoner of war, or perhaps wounded and captured has been supplemented in thousands of cases by a more detailed account and full messages from the prisoner to his family through the Vatican.

After the fall of Singapore the fact that the Vatican could maintain some contact with the Far East meant that thousands of fa-

milies had news of their sons and husbands captured in those dreadful days.

One example given our correspondent by the Apostolic Delegate was that of a non-catholic lady whose son had been lost in the Mediterranean. Rumour said that he had lost both legs. Confirmation could not be obtained from our service authorities and she finally appealed to the Pope.

The result was a four-page telegram giving full details. The Vatican had instituted a vast check up and had found the boy, and had sent a priest to see him to get full information, and to convey his own message home.

Much of this is war-time work. But it still goes on. Displaced persons and children are two of the problems being tackled, and each is vast. Many of our dioceses have already had collections to aid this work of the Pope.

Whenever the Pope has been asked to save lives or to ease suffering he has done whatever was possible. The need is vast and the papal organisation must be vast to attempt to cope with it.

Anyone who wanted to help could send donations to the Apostolic Delegate, 54 Parkside, London, S. W. 19, to be added to the money raised in the diocesan collections.

Post-War Prospects

From "Changes in population and in the Labour Force" published by Ottawa

Almost 90 per cent of returning ex-servicemen will establish in their own province and particularly in areas city.

Of those who expect to move to a different province, the greatest fraction anticipate going to British Columbia and Ontario. Saskatchewan and Quebec, for the province and for the cities, Montreal and Halifax are the chiefs loser in this exchange of population. On balance, Quebec will be the heaviest loser.

There is a market tendency for returning ex-servicemen to aim for white collar jobs and to desert the semi-killed and unskilled types of occupation. There will be little change in agriculture for the reason that ex-servicemen coming from fields generally go back to the fields.

Women will go and stay to housekeeping only if their husbands secure relatively high incomes. Less than half of the workers, over 65 will retire.

A great number of ex-servicemen intend to continue their schooling. This will tend to reduce the size of the labour force in the immediate post-war.

At least, figures show that there will be considerably fewer persons employed in farming during the post-war period than before the war.



Contre
Maux de Tête
Névralgies
La Grippe
Douleurs



Achetez une boîte de Capsules Antalgine. Elles sont très faciles à prendre, préviennent les rhumes et soulagent vite les douleurs.

ANTALGINE
EN VENTE PARTOUT 25¢

Depuis près d'un demi-siècle...

toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal.

FRONTENAC 3121

J. Joubert
LIMITÉE

Plain Spearing About U. N. O.

Catholic Representation

There has been criticism in sections of the Catholic Press about the Church itself not being represented on U.N.O. One newspaper, for instance, asserted that the Church as supranational as well as being international had better claims to representation than, say, the World Federation of Trades Unions.

It is precisely that supranational element which makes it difficult for the Church to find a place in U.N.O. The Church itself is already a united nations organisation in the moral field. It is on a higher plane than any of the U.N.O. organisations, and therefore it would present difficulties to find an appropriate place in U.N.O.'s councils.

There is no evidence at all to show that the Holy See seeks such representation. In fact, such representation might be highly embarrassing to the Church. That, of course, does not mean that the Church has no interest in the U.N.O. or its mission.

A suggestion was put forward

some little time ago that the Holy See should have a place on U.N.O. by a British Catholic, and Lord Cecil pointed out in the columns of the "Times" that ouvertures made at the time of the founding of the League of Nations showed the Holy See to prefer not being represented on such an organisation.



HOLLANDE



AUSTRALIE



GRANDE
BRETAGNE



FRANCE

ici les gens
qui payent
votre
loyer



RUSSIE



MEXIQUE



GRECE



INDES



CHINE



AMERIQUE
du SUD

Non seulement ils payent votre loyer, mais ils fournissent une position sur trois au Canada! C'est grâce à eux que vous jouissez de luxes comme un jus d'orange au petit déjeuner, de l'essence pour votre voiture, des fruits exotiques et des cosmétiques.

Qui sont-ils? Les clients du Canada! Et de quelle façon payent-ils votre loyer? On admet qu'une famille canadienne dépense normalement le quart de son revenu pour le loyer. Si vous gagnez \$40 par semaine vous payez en moyenne \$10 par semaine pour le loyer. Des chiffres officiels du Ministère du Commerce indiquent que \$3.50 sur chaque \$10 dans l'enveloppe de paye de tout Canadien provient directement ou indirectement de notre commerce extérieur.

Donc, vous êtes redevables au commerce extérieur de \$14 par semaine sur les \$40 que vous recevez. Ce montant suffit pour le loyer et laisse même un surplus pour l'achat de vêtements.

Non seulement le commerce extérieur du Canada vous est-il immensément profitable aujourd'hui même, mais il assure en

plus la prospérité future du pays. Alors, si en constatant la pénurie de certains articles convoités vous croyez que l'exportation en absorbe trop, rappelez-vous simplement que ces exportations assurent l'expansion de notre commerce avec l'étranger, lequel à son tour garantira à vous et à chaque Canadien plus de prospérité et de sécurité d'année en année.

Et si vous êtes de ceux qui fabriquent ou produisent des marchandises qui peuvent se vendre à l'étranger, efforcez-vous d'en faire des produits d'une telle qualité qu'ils seront préférés à tous les autres sur les marchés du monde.

Rappelez-vous que \$3.50 sur chaque \$10 dans votre poche provient de notre commerce extérieur. Un commerce plus gros, plus varié, veut dire plus de positions... de meilleures positions... et plus d'argent... pour VOUS. Que vous soyez employé dans un magasin, une usine, un bureau ou que vous exerciez une profession, le commerce extérieur du Canada est d'importance vitale pour vous.

35 cents de chaque \$100

que vous touchez proviennent du commerce canadien à l'étranger

AIDEZ LE COMMERCE EXTÉRIEUR DU CANADA—ET IL VOUS AIDERA

L'Office du Commerce Extérieur du Ministère du Commerce maintient à l'étranger 30 bureaux avec des Commissaires du Commerce d'expérience, ainsi qu'un personnel d'experts à Ottawa. Cet Office

recueille tous les renseignements les plus récents et offre un service d'information sur les importations et exportations qui ne laisse rien à désirer, mettant ainsi à notre porte les marchés éloignés



MINISTÈRE DU COMMERCE, OTTAWA, CANADA

L'HON. JAMES A. MACKINNON, MINISTRE

M. W. MACKENZIE, SOUS-MINISTRE

G. Lamond & Fils Ltée

MEDAILLES et BAGUES
pour Gradués

Insignes émaillés pour
Sociétés

1065, BLEURY — MA. 7769

La C.T.C.C. présente son mémoire à Ottawa

(suite de la page 2)

convaincants soumis à cette occasion.

La C.T.C.C. désire traiter plus longuement sa quatrième suggestion, et espère que les autorités fédérales y donneront suite dès cette année.

D'après les statistiques officielles, il y avait au Canada, en juin 1945, environ 2,450,000 salariés payant l'impôt sur le revenu, contre 200,000 à 300,000 avant la guerre. Et, en 1944, il y avait au Canada plus de 1,500,000 salariés gagnant moins de \$2,000 par année. D'autre part, pour la même année 1944, d'après des statistiques données par le Ministre du Revenu national, 19,000 compagnies ont déclaré des profits se chiffant, globalement, à \$1,200,000,000. Sur cette somme, les impôts sur le revenu et sur les surplus de bénéfices ont pris \$675,000,000, laissant aux compagnies \$525,000,000. Comme les mêmes 19,000 compagnies avaient, avant les impôts, déduit un montant global de \$350,000,000, à titre de dépréciation, il est facile de conclure que les 19,000 compagnies ont conservé, pour diverses fins, après paiement des impôts, un total de \$875,000,000. Et il n'est question ici que de revenus, le capital n'étant pas imposable.

Pour l'année 1946, à moins de modifications, les salariés bénéficieront d'une réduction de 16% sur l'impôt sur le revenu. Quant aux corporations, elles conserveront la partie remboursable de l'impôt sur les surplus de bénéfices, soit 20%, et elles jouiront d'une réduction de 20% sur le même impôt. De plus, dans le cas des corporations dont les profits réguliers ont été fixés à moins de \$25,000, par années, ces dernières pourront augmenter, avant l'impôt sur les surplus de bénéfices, leurs profits "standards" jusqu'à concurrence de \$25,000. Et comment ne pas mentionner ici, dans le même ordre d'idées,

que les ministres et députés fédéraux jouiront, en 1946, d'une exemption de \$2,000, en plus de la réduction de 16% indiquée au début du présent paragraphe.

La C.T.C.C. ne s'oppose pas aux réductions d'impôt sur le revenu en faveur des corporations, des ministres et des députés, mais elle considère que les salariés ordinaires devraient bénéficier d'exemptions plus substantielles que celles accordées jusqu'ici.

Des milliers de travailleurs, dont les salaires sont insuffisants, à cause du coût de la vie et du chômage partiel, paient l'impôt sur le revenu, et contribuent au paiement d'autres impôts fédéraux, comme, par exemple, a) la taxe de vente fédérale; b) la taxe sur les cigarettes et tabacs; c) la taxe sur les papiers et tubes à cigarettes; d) la taxe sur le sucre, etc., etc. Et il y a aussi leur contribution aux impôts provinciaux, municipaux et scolaires.

La C.T.C.C. est d'avoir qu'il est temps de modifier l'impôt actuel, et suggère, tel qu'exposé plus haut, une exemption complète jusqu'à concurrence de \$1,200, pour les célibataires, et jusqu'à concurrence de \$2,000, pour les personnes mariées. Nous reviendrons, plus loin, sur le cas des dépendants.

Un célibataire, homme ou femme, dont le revenu annuel est de \$1,200, ou moins, c'est-à-dire dont le salaire hebdomadaire est de \$23.00 ou moins, a besoin de tout son argent. Il ne paraît pas nécessaire d'insister sur ce point. Chacun sait suffisamment ce qu'il en coûte pour vivre de nos jours. En 1946, en tenant compte de l'exemption de 16%, un célibataire gagnant \$23.00 par semaine devra encore payer \$2.30 par semaine en impôt sur le revenu.

La C.T.C.C. demande aussi une exemption jusqu'à concurrence de \$2,000, pour les personnes mariées. Le salaire minimum vital,

d'après les statistiques fédérales, représente environ \$30.00 par semaine, et le Toronto Welfare Council l'établit à \$33.75 par semaine. Dans ces deux cas, l'on ne prévoit rien pour l'accession à la propriété. Il ne semble pas exagéré de prévoir environ \$400, par année pour cet item, et le salarié devra économiser ce montant durant huit ou dix ans pour devenir propriétaire. On arrive ainsi à environ \$2,000, par année, et rien n'est prévu dans ce montant pour payer l'impôt sur le revenu. Cependant, en 1946, et en tenant compte de l'exemption de 16%, un travailleur marié, sans dépendants, gagnant \$2,000 par année, (soit \$38.00 à \$39.00 par semai-

ne), paiera encore \$176.80 par année (soit \$3.40 par semaine) en impôt sur le revenu.

La C.T.C.C. demande, en plus, une exemption de \$400, par enfant, sans tenir compte des allocations familiales. D'après les compilations officielles citées dans le rapport Marsh, le coût réel d'entretien d'un enfant varie de \$12. à \$20, par mois, soit de \$144. à \$240, par année, suivant l'âge. Le montant d'exemption de \$400, par enfant, par année, représenterait une réduction d'impôt sur le revenu d'environ \$2.00 à \$3.00 par semaine, soit de \$8. à \$12, par mois. Comme la moyenne de l'allocation familiale au Canada

est d'environ \$6, par mois par enfant, il en résulterait un montant de \$14. à \$18, disponible pour chaque enfant, si l'on accordait l'exemption de \$400, et si les allocations familiales étaient complètement exemptées de l'impôt sur le revenu. A noter cependant que les montants re \$14. à \$18, ci-haut mentionnés ne sont exacts que pour les enfants de 16 ans et moins, vu que les allocations familiales ne sont pas versées pour les enfants âgés de plus de 16 ans.

Voici, à titre d'exemples, la situation des personnes mariées devant l'impôt sur le revenu pour 1946.

Revenu \$2,000, par année.....	Marié sans enfant	Marié 1 enfant	Marié 2 enfants	Marié 3 enfants
Impôt par mois.....	\$15.35	\$10.70	\$7.15	\$3.55
Plus remboursement partiel des allocations familiales par mois		\$1.75 à \$2.80	\$3.50 à \$5.00	\$5.25 à \$8.40
Total impôt mensuel.....	\$15.35	\$12.45 à \$13.50	\$10.65 à \$12.75	\$8.80 à \$11.95

Ce qui précède justifie pleinement la C.T.C.C., croyons-nous, d'insister sur les exemptions d'impôt sur le revenu telles que réclamées dans le présent mémoire.

SOUS-MINISTRE ET SOUS-MINISTRE ADJOINT DU TRAVAIL

Par respect pour l'esprit de la constitution canadienne et par respect pour le tiers de la population du Canada qui est d'origine française, la C.T.C.C. fait les suggestions suivantes :

1. Vu l'importance du Ministère du Travail, qu'il y ait un Sous-Ministre et un Sous-Ministre adjoint du Travail; si le sous-ministre est un Canadien anglais, que le sous-ministre adjoint soit un Canadien français, et vice versa;

2. Que l'on tienne compte du bilinguisme et de la représentation de l'élément canadien-français lors de la nomination de hauts fonctionnaires au Ministère fédéral du Travail.

PENSION DE VIEILLESSE

La C.T.C.C. suggère de porter à \$30.00 par mois la pension aux vieillards, d'abaisser l'âge de la pension à 65 ans pour les hommes et à 60 ans pour les femmes, suivant une recommandation de l'Organisation Internationale du Travail. De plus, la C.T.C.C. croit que l'on ne devrait pas réduire la pension, lorsque le revenu annuel ne dépasse pas \$365.00 par année.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

La C.T.C.C. a vivement appréciée que, sur recommandation du

Ministre du Travail, le gouvernement ait nommé son représentant à titre de conseiller technique du délégué ouvrier lors de la dernière session de la Conférence internationale du Travail. La C.T.C.C. est heureuse de profiter de l'occasion pour exprimer sa gratitude au gouvernement canadien.

Comme il a été décidé qu'en plus de la conférence générale, le B.I.T. convoquerait des conférences spécialisées, par industrie, la C.T.C.C. espère qu'on lui accordera également un conseiller technique du délégué ouvrier dans le cas d'industries où la C.T.C.C. est une organisation représentative.

DANIEL JOHNSON

AVOCAT et PROCUREUR

ROBINSON, JOHNSON & WILSON

Edifice Aldred — chambre 2202

507, Place d'Armes, Montréal

Tél. PL. 9571

Réélu Secrétaire



M. J.-ANT. CHAGNON,

organisateur des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal, qui vient d'être réélu secrétaire du Conseil Central de Montréal.

Elections au Syndicat des Imprimeurs de Chicoutimi

Lors de son assemblée régulière du mois de décembre, le Syndicat National des Imprimeurs de Chicoutimi procédait à l'élection de ses officiers pour l'année 1946.

Voici le résultat :

Président : Victor Leclerc.
1er vice-président : Jean-P. Tardif.

2e vice-président : Adrien Couturier.

Sec.-archiviste : Edouard Martel.

Secrétaire-trésorier : Art. Boivin.

Maîtres de Chapelle : pour le Progrès du Saguenay, Léon Girard; l'Imprimerie de Jonquières, Dollard Dufour; l'Imprimerie Coudé et Frère, Germain Mercier.

Sentinelle : Oliv. Caouette.
Sincères félicitations aux nouveaux officiers.

Elections chez les compagnons barbiers de Québec

M. L.-P. SERVAIS ELU
PRÉSIDENT

Les membres du Syndicat Catholique des compagnons barbiers ont procédé à leurs élections annuelles il y a quelque temps. M. A. April, agent d'affaires de l'Union Protectrice des Employés de la Chaussure de Québec, agissait comme président d'élections. M. L.-P. Servais fut élu président. Il succède à M. A. Robitaille qui a démissionné. Le nouveau président, qui fut l'un des fondateurs du syndicat et qui occupa pendant plusieurs années la charge

de secrétaire - archiviste, aura pour le seconder les officiers suivants : M. J. Larocche, vice-président, M. G. Poirier, sec.-archiviste, M. J. Gingras, sec.-financier, M. A. Robitaille, trésorier, M. R. Laperrière, sec.-correspondant, M. G. Bilodeau, ass. sec.-archiviste, M. E. Meunier, ass.-trésorier, M. W. Fontaine, gardien, M. J. Fontaine, sentinelle.

M. Alphonse Robitaille qui est actuellement inspecteur du Comité paritaire et secrétaire de la Fédération des Barbiers de la Province a été nommé président honoraire à vie. A l'occasion de cette nomination, on lui a remis en cadeau un set de crayon et plume, en reconnaissance des services rendus à l'Union.

*Slater ne déçoit jamais:
il vous procure tout
le bien-chaussant
possible*



Sans l'ardoise
nulle chaussure
n'est Slater

The
Slater
Shoe

SLATER
POUR HOMMES ET FEMMES



Cette photo nous fait voir les délégués qui assistaient à la dernière Journée d'Études des Secrétaires et Trésoriers des Syndicats de Montréal. Cette Journée eut lieu le 24 mars dernier, à la Salle Saint-Stanislas. Sur la première rangée, on reconnaît : MM. Marius Bergeron, Roméo Ethier, J.-B. Déglise, J.-Ant. Chagnon et Alphonse St-Charles. Dans le groupe, on reconnaît également M. l'abbé Maurice-J. Maher, le Rév. Père Jacques Cousineau, S.J., MM. J. Chalut, S.-B. Latraverse et plusieurs autres.

Cercles d'études

Dans le dernier article, nous avons commencé de parler de la méthode dans le fonctionnement, sur le plan intellectuel, d'un cercle d'études et nous avons dit que le procédé de l'induction, par lequel on observe d'abord les faits, était le plus apte à produire le choc des idées et donc de l'intérêt chez les membres.

Il reste, sur cette question de méthode, à voir sur quoi doivent porter l'observation et l'étude des principes.

Méthode positive

Cette méthode est la meilleure. Elle consiste à faire en sorte que les membres reçoivent un exposé solide et cohérent de la doctrine sociale de l'Eglise. L'essentiel, pour la formation des membres du cercle étant qu'ils deviennent bien convaincus que les catholiques ont une doctrine sociale où les exigences de l'Eglise concordent avec les données de l'expérience, il est important que, en matière d'organisation syndicale, les membres sachent ce qu'est cette doctrine, dans son ossature même. Cette doctrine, la voici : "L'Eglise reconnaît et affirme le droit des patrons et des ouvriers de constituer des associations syndicales séparées : "et elle" exhorte à constituer de telles associations". De plus, afin de permettre aux Syndicats patronaux et ouvriers de discuter sur les causes éventuelles et dissensions, en pleine liberté et indépendance réciproque, à la lumière des principes d'équité et de justice, l'Eglise verrait avec plaisir qu'on établisse un mode régulier de rapports entre les deux syndicats par une commission mixte permanente. C'est là le point de départ de l'étude, en parfaite harmonie avec la méthode positive qui veut qu'on étudie le pour avant le contre. Pour les mem-

bres, il sera plus facile ensuite d'étudier les objections ou les points de controverse, de les résoudre eux-mêmes ou d'y répondre quand ils auront à faire face aux faux amis ou aux ennemis du syndicalisme catholique. Il n'est certes pas anti-pédagogique d'examiner ce que les adversaires de la doctrine sociale de l'Eglise disent et comment ils veulent faire passer leur idéologie creuse dans les faits humains, mais il le serait que de consacrer, dans une réunion d'études, autant de temps à l'examen de leurs faussetés, qu'à l'étude de la doctrine syndicale de l'Eglise, comme il le serait également si on abordait, dans cette même réunion des membres, l'étude des théories socialiste et communiste, avant que les dits membres ne soient bien fixés sur l'essentiel de la doctrine syndicale plus haut citée.

Sur ce sujet des méthodes d'observation des faits pour remonter ensuite aux principes et d'étude du positif avant et de préférence au négatif, il faut dire que moins un cercle est intellectuel, plus la nécessité de les employer est pressante.

J.-G. COTE, Ptre,
Aumônier de la C.T.C.C.

Elections chez les typographes de Montréal

Le Syndicat National des Typographes de Montréal, Inc. a procédé à l'élection de ses officiers, le 16 janvier dernier, pour l'année 1946, sous la présidence de M. Geo.-A. Gagnon, président du Conseil Central et agent d'affaires du Syndicat des Typographes. M. Roméo Valois agissait comme secrétaire d'élections. Les membres suivants ont été élus : MM. Gaston Gratton, président;

Emile Gervais, 1er v.-prés.;
Gérard Besse, 2e v.-prés.;
Henri Berlinguet, secrétaire-archiviste;
Roméo Valois, sec.-trés.;
Chs Lévesque, sentinelle;
Lionel Villeneuve, insp.

Les délégués au Conseil Central sont : MM. Roméo Valois,

Henri Berlinguet, Gérard Besse, Gaston Gratton. Les membres qui représenteront le Syndicat au Conseil Syndical des Métiers de l'Imprimerie sont : MM. Gaston Gratton, Roméo Valois, Aimé Comeau, Henri Berlinguet, Roland Gauthier, Emile Gervais, Gaston Payette et Gérard Besse. MM. Armand Delorme, V. Filteau et L. Villeneuve agiront comme vérificateur.

Comité de la carte de compétence : Président, M. Gaston Gratton; secrétaire, M. Roméo Valois. Comité Paritaire : Délégué officiel, Roméo Valois; substitut, Gaston Gratton. Comité Exécutif : MM. Roméo Valois, Gaston Gratton, Aimé Comeau, Henri Berlinguet, Gérard Besse, Laurence Delorme, Emile Gervais.

L'Hon. Mitchell et les Bureaux de Placement

"Vous avez raison", disait M. Mitchell à la délégation de la C.T.C.C., le 2 avril dernier, "de demander qu'il n'y ait qu'un seul système de bureau de placement par province. Toutes les provinces du Canada, en effet, sauf Québec qui en a deux, n'ont qu'un système de bureau de placement."

"Je comprends", d'ajouter M. Mitchell, "qu'il ne devrait y en avoir qu'un." M. Mitchell ne se compromet pas... il admet seulement sans faire mine de passer aux actes... Réaliser qu'un état de chose devrait changer, c'est déjà bien, mais pas suffisant. Aussi sommes-nous en droit d'espérer que les actes suivront les paroles de M. Mitchell.

Le ministre n'est-il pas reconnu pour sa ferme logique? — Nous verrons...

Gaston Gibeault, C.R.
AVOCAT
STE-AGATHE-DES-MONTS
Tél. 60 3, rue Préfontaine

Espérance? Billet à ordre que nous tirons sur le bonheur et qui nous revient protesté à l'échéance. Les seuls reproches dont on profite sont ceux qu'on se fait à soi-même. (Ravignan.)

BE. 3984

282 ouest, rue Ontario

Hommages de

La Photogravure Nationale Limitée
MONTREAL

100%

de notre personnel
appartient au
Syndicat Catholique et
National des Employés
de Magasin
(sd) Inc.

Dupuis Frères
LIMITÉE

Raymond Dupuis, prés. A.-J. Dugal, v.-p. et gér. gén.

365 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL

Travail Soigné

Dans les produits fabriqués par la Dominion Textile pour fins de guerre et ceux faits pour la paix on trouve le même travail soigné, depuis si longtemps en demande par les judicieux acheteurs canadiens.

Que ce soit tissus résistants pour avions de combats de notre aviation, ou draps et taies d'oreillers blancs et doux pour usage domestique, la qualité, née de nombreuses années d'expérience dans la fabrication et garantie par le travail habile de nos employés de filatures, est là.

DOMINION TEXTILE COMPANY
LIMITED

FABRICANTS DE

Draps et Taies d'oreillers
"Colonial"

Magog Fastest Fabrics